

La Gazette de L'EMPIRE



1^{er} semestre 2018 / N°35

SOMMAIRE

<i>Page 1 :</i>	<i>Couverture</i>
<i>Page 2 :</i>	<i>Sommaire</i>
<i>Page 3 :</i>	<i>Le mot du Maire</i>
<i>Page 4 :</i>	<i>Invitation Fête Nationale</i>
<i>Page 5 :</i>	<i>Résultats du concours 2015 des maisons fleuries</i>
<i>Pages 6 à 20 :</i>	<i>C.R. des réunions du Conseil Municipal</i>
<i>Page 21 :</i>	<i>Informations municipales</i>
<i>Page 22 :</i>	<i>Informations diverses</i>
<i>Pages 23 à 45 :</i>	<i>Vie au village</i>
<i>Pages 46 à 48 :</i>	<i>Travaux</i>
<i>Page 49 :</i>	<i>Point Conseil Budget</i>
<i>Page 50 :</i>	<i>Gazette de l'AVES</i>
<i>Page 51 :</i>	<i>Gazette de Savoir Fer</i>
<i>Pages 52 à 53 :</i>	<i>En route pour l'emploi Région Hauts de France</i>
<i>Pages 54 à 55 :</i>	<i>Protégez-vous des moustiques</i>
<i>Pages 56 à 57 :</i>	<i>Violences conjugales</i>
<i>Pages 58 à 63 :</i>	<i>Infos Gendarmerie</i>
<i>Pages 64 à 65 :</i>	<i>Drones: Règles d'utilisation</i>
<i>Pages 66 à 67 :</i>	<i>Vauxaillon, cérémonie du souvenir</i>
<i>Pages 68 à 69 :</i>	<i>Histoire locale</i>
<i>Pages 70 à 71 :</i>	<i>Le petit coin cuisine</i>
<i>Page 72 :</i>	<i>Au jardin</i>
<i>Page 73 :</i>	<i>Humour</i>
<i>Page 74 :</i>	<i>Opération Tranquillité Vacances</i>
<i>Page 75 :</i>	<i>Aide mémoire</i>
<i>Page 76 :</i>	<i>Ouverture du Multi-accueil à Vermand</i>

Comité de rédaction :

M. Thierry Cornaille, Maire; Mme. Yvonne Heluin, 1^{ère} Adjointe; Mmes. Lydie Puche, Marie-Agnès Chamaret, conseillères municipales; Melle Kathy Macaigne, secrétaire de mairie; M. Laurent Tellier.

Le mot du Maire

Comment faire fonctionner et évoluer une commune avec de moins en moins de moyens financiers? Non, ce n'est pas un sujet de philosophie du bac, mais la cruelle réalité face à laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

Le Président de la République, M. Emmanuel Macron l'a dit et confirmé lors d'une interview sur la chaîne privée TF1, aux informations de 13h00: aucune commune ne verra ses dotations baisser.

Sauf qu'en fait, plus de 23000 constatent le contraire. En voici la preuve pour ce qui nous concerne: Dotation Globale de Fonctionnement 2017: 10893 €

Dotation Globale de Fonctionnement 2018: 10630 €, soit 263 € en moins, ce qui équivaut à -2,41 %

Le problème c'est que ce décompte arrive après 3 années de réduction de 1200 € par an, soit 3600 €, par solidarité et participation à la diminution du déficit de l'état. Cela commence à faire cher, pour une commune qui, elle, ne présente jamais de déficit.

Le plus surprenant, notre dotation de péréquation, qui passe de 1275 € à rien en 2018! Même notre trésorier ne sait pas nous l'expliquer. Sans doute sommes nous trop "riches" pour continuer à la percevoir. Il faut aussi tenir compte de la suppression de la réserve parlementaire, dont nous avons régulièrement bénéficié. En reprenant les dossiers d'investissement de cette année, et un pourcentage minimum de 20% d'aide possible, c'est encore un montant de 2000 € qui disparaît.

Et ce n'est pas tout, puisque, comme tout bon gestionnaire, j'envisageais de faire des économies sur le fonctionnement. Ces prévisions fondent comme neige au soleil, puisque nous avons un agent en absence depuis plus d'un an, et pour lequel, malgré les assurances contractées, nous devons, chaque mois, régler les charges et de plus, pourvoir à son remplacement pour réaliser les activités indispensables. C'est encore un coût supplémentaire d'environ 3000 € à supporter.

Eclaircie dans ce sombre tableau, nous allons pouvoir supprimer l'achat d'un désherbeur thermique, puisque, sur mon insistance, la Communauté de Communes du Pays du Vermandois, en a fait l'acquisition, afin de le mettre à la disposition des communes membres. Appareil d'un coût de 2800 €, que nous avons inscrit au budget, afin de respecter l'environnement et la loi sur l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires sur les voies publiques. Nous aurons l'occasion de le tester sous peu, puisqu'il vient d'être livré.

Autre satisfaction, l'installation de la fibre optique, aujourd'hui terminée dans notre secteur. D'ici peu, il y aura une réunion de secteur afin d'obtenir, pour qui le souhaitera, tous les renseignements administratifs et commerciaux, de façon à devenir "client" de ce service au débit internet ultra-rapide. Là encore, la communauté de communes, a fait le choix d'investir 7 millions d'euros, sur 30 ans, en accompagnant financièrement le Département et l'Useda, pour l'ensemble des 54 communes qui la composent. Au passage, L'empire perd quand même sa dotation de solidarité, soit environ 1200 € par an. Certes, en contrepartie, nous réalisons un bond dans le futur, évitant l'isolement.

Toutefois, vous remarquerez, en lisant les comptes-rendus des réunions du conseil, que j'ai monté un budget équilibré en dépenses et en recettes, encore une fois, sans modification des taux d'imposition. C'est ce que j'ai proposé aux membres présents du Conseil Municipal, qui l'ont voté à l'unanimité. Un regret, nous aurions dû augmenter la taxe d'habitation depuis longtemps. Ainsi nous serions compensés par l'état, qui s'y est engagé, mais sur les bases de 2017. C'est pour moi une prime aux mauvais gestionnaires, qui se verront compensés sans en faire subir les conséquences à leurs administrés. C'est aussi une perte d'autonomie des communes. De plus, le gouvernement ne sait toujours pas comment, ni par quoi financer les montants correspondants. C'est ce qui s'appelle un bel effet d'annonce sur un sujet non réfléchi. Affaire à suivre...

Le Maire

Thierry CORNAILLE



14 Juillet 2018,
la Municipalité de Lempire
vous convie à 12h30, à un
repas, sous chapiteau.
Réservation avant le 6 juillet.
Gratuit pour les habitants,
11 € par invité, 5,50 € par
enfant jusqu'à 12 ans.
L'après-midi jusqu'à 17h00:
Jeux Picards, Tir à la carabine.
Pêche aux canards.
Buvette au profit de la société
de chasse de Lempire.
Nous comptons sur votre
présence et celle de vos amis.



Résultats du concours des maisons fleuries 2017



Les primés du concours 2017 et le jury.

Les gagnants des 2 années précédentes, de chaque catégorie, se sont vus remettre 1 bon d'achat d'une valeur de 30 euros.

M. et Mme Laurent PELLERIN, gagnants en 2015 dans la catégorie balcon et parterre. (absents)

M. et Mme David KAUFMANN, gagnants en 2015 dans la catégorie balcon et jardin.

M. et Mme Jean-Paul BILOE, gagnants en 2016 dans la catégorie balcon et parterre.

M. et Mme Fernand GOMES, gagnants en 2016 dans la catégorie balcon et jardin. (absents)

Voici donc le classement 2017 :

Catégorie Balcon et jardin :

5^{ème} : Mme. Christiane DELATTRE. 63 points. Bon de 10€

4^{ème} : M. et Mme. Christian PUCHE. 71 points. Bon de 15€

3^{ème} : M. et Mme Guillaume ANFRAY. 73 points. Bon de 20€

2^{ème} : M. et Mme Frédéric CORNAILLE. 87 points. Bon de 30 €

1^{er} : M. et Mme. Claude LEWANDOWSKI. 89 points. Bon de 40€

Catégorie Balcon et parterre :

5^{ème} : M. et Mme Gérard HODIN. 58 points. Bon de 10 €

4^{ème} : Mme Annette TELLIER. 67 points. Bon de 15 € (absente)

3^{ème} : M. et Mme Jean-Luc DELVINQUIERE. 71 points. Bon de 20€ (absents)

2^{ème} : M. et Mme Laurent CAZE. 77 points. Bon de 30€

1^{er} : Mme Yvonne HELUIN. 83 points. Bon de 40€

Bravo et merci.

Bonne chance à tous pour le concours 2018.

29 NOVEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt-neuf novembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire.

Etaient présents : M. Jean-Paul BILOÉ, M. Frédéric BILOÉ, Mme Marie-Agnès CHAMARET, M. Thierry CORNAILLE, M. Pierre FISCHER, Mme Yvonne HÉLUIN et Mme Lydie PUCHE.

Absents excusés : M. Jean-Luc DELVINQUIÈRE et M. Pierre WARGNIER.

Procuration : M. Jean-Luc DELVINQUIÈRE à M. Jean-Paul BILOÉ.

Absents : M. Laurent PELLERIN.

Monsieur Jean-Paul BILOÉ est élu secrétaire de séance.

Lecture faite du compte rendu de la réunion du quatre octobre deux mil dix-sept, par huit voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, ce dernier est accepté.

I – DELIBERATIONS

1) Recomposition du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays du Vermandois

Monsieur le maire explique au conseil municipal que le conseil communautaire de la communauté de communes du pays du vermandois va devoir être recomposé, comme l'explique Monsieur le Préfet de l'Aisne dans un courrier du 16 novembre dernier.

En effet, l'article 4 de la loi n°2015-264 du 9 mars 2015 indique : « En cas de renouvellement intégral ou partiel du conseil municipal d'une commune membre d'une communauté de communes ou d'une communauté d'agglomération dont la répartition des sièges de l'organe délibérant a été établie par accord intervenu avant le 20 juin 2014, il est procédé à une nouvelle détermination du nombre et de la répartition des sièges de conseiller communautaire en application du même article L. 5211-6-1, dans sa rédaction résultant de la présente loi, dans un délai de deux mois à compter de l'événement rendant nécessaire le renouvellement du conseil municipal. »

Le nouvel article L. 5211-6-1 du CGCT offre un choix quant au nombre et à la répartition des sièges :

- Soit selon le droit commun
- Soit par accord des 2/3 au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population ou inversement

En revanche, le même article fixe les nouvelles modalités que doit revêtir un accord local pour être valide, l'accord local de la communauté de communes ne respecte pas ces modalités et ne peut donc pas valablement continuer à s'appliquer. Le seul accord local qu'il est possible de choisir propose 70 sièges contre 77 pour le droit commun, en lieu et place des 87 sièges actuels.

La commune de LEMPIRE disposerait dans le cadre de l'accord local de un conseiller communautaire et de un conseiller communautaire pour la répartition de droit commun.

La répartition de droit commun permet de conserver 77 sièges et de permettre à certaines communes de taille moyenne d'obtenir 2 délégués.

Il nous appartient de délibérer rapidement sur le nombre et la répartition des sièges.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à huit voix pour, zéro voix contre, zéro abstention :
d'opter pour la représentation selon la répartition de droit commun.

2) Adhésion Aisne Partenariat voirie 2018/2025

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le nouveau règlement AISNE PARTENARIAT VOIRIE 2018-2025, adopté par l'Assemblée départementale lors de sa réunion du 25 septembre 2015,

Considérant que les communes pourront bénéficier d'une subvention APV du département sur leurs travaux de voirie dans la seule mesure où elles s'engageront formellement à adhérer à ce dispositif et à verser leur cotisation, selon les modalités explicitées dans le règlement,

Décide d'adhérer, à AISNE PARTENARIAT VOIRIE pour la période 2018-2025 ;

S'engage à acquitter annuellement la cotisation calculée selon les règles précisées dans ledit règlement.

3) Décision Modificative N°01 :

Afin de pouvoir honorer une dépense non prévue lors de la préparation et du vote du budget primitif 2017, le Conseil Municipal, par huit voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, vote la décision modificative N°01 suivante :

Fonctionnement dépenses :

- Article 022 : - 403.00 €
- Article 7391172 : + 403.00 €

4) Décision modificative N°02 :

Afin de pouvoir honorer une dépense non prévue lors de la préparation et du vote du budget primitif 2017, le Conseil Municipal, par huit voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, vote la décision modificative N°02 suivante :

Fonctionnement dépenses :

- Article 6558, chap 65 : - 470.00 €
- Article 6453, chap 012 : + 470.00 €

5) Autorisation de signature au Maire dans le cadre de la vente de deux parcelles

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans deux de ses précédentes réunions, le Conseil Municipal a voté les deux ventes suivantes :

- La parcelle ZD27 d'une superficie de 410 m² à M. et Mme Bruno FRAZIER pour la somme de 1 700,00 €,
- La parcelle A 284 d'une superficie de 502 m² à M. BAS et Mme CHOQUET pour la somme de 2 500,00 €.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les actes ne pourront être signés qu'à la condition que le Conseil Municipal l'y autorise.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, par huit voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif aux deux ventes précitées et lui donne tout pouvoir pour mener à bien ces deux transactions.

II – DEMANDE DE SUBVENTION : AFM TELETHON

M. le Maire explique à l'assemblée que l'AFM Téléthon a envoyé une demande de subvention à la Mairie. Le Conseil Municipal par huit voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, décide de ne pas allouer de subvention à l'AFM Téléthon.

III – COURRIERS ET QUESTIONS DIVERSES

A – INFORMATIONS DIVERSES

- La Communauté de Communes du Pays du Vermandois a envoyé deux tableaux récapitulant le nombre de levées par foyer durant la période du 1^{er} janvier 2017 au 27 novembre 2017.
- La Société RICOH a fait une proposition pour le remplacement du photocopieur. La proposition étant intéressante, Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a accepté l'offre et que de ce fait le photocopieur sera changé fin 2017 – début 2018.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'ADICA propose une procédure de vente par voie administrative de la maison faisant l'objet de la succession Nottelet.
- Monsieur HENINOT a envoyé un devis pour le remplacement des gouttières du bâtiment communal pour un montant de 1 454.00 € H.T.
- Le Conseil Départemental propose des places en tribunes afin d'assister aux matches du SQBB.
- Pascale GRUNY et Antoine LEFEVRE ont envoyé un courrier en date du 26 octobre 2017 relatif à la prise des compétences « Eau et Assainissement » par les communautés de communes.
- Le département de l'Aisne a envoyé la « lettre départementale à destination des élus et des communes ».
- Pascale GRUNY et Antoine LEFEVRE ont envoyé un courrier en date du 12 octobre 2017 remerciant celles et ceux qui ont participé à l'une des six réunions organisées dans le cadre de leur mi-mandat.
- La SANEF a envoyé une réponse au courrier que lui avait envoyé Monsieur le Maire le 11 août 2017.
- L'Agence de l'Eau a envoyé une réponse négative à la demande de subvention que M. le Maire avait déposée pour l'achat d'un désherbeur thermique.
- L'ADICA a envoyé son rapport d'activité 2016.
- Noréade a envoyé le bilan des rencontres de territoires 2017 qui s'est déroulée le 29 novembre 2017.
- Le Major Patrice CARABEN a envoyé la liste des gendarmes référents dans le cadre des voisins vigilants.
- La Sous-Préfecture a envoyé l'arrêté de subvention au titre de la DETR accordée pour la réalisation des travaux de toiture de l'Eglise. Une subvention correspondant à 30 % du montant hors taxe des travaux a été accordée. La même subvention avait été accordée pour la réalisation des travaux de toiture de la mairie.
- Le Noël des enfants aura lieu le 16 décembre 2017 à partir de 16h00.
- La distribution des colis des anciens sera effectuée le 22 décembre 2017.
- La cérémonie des vœux du Maire aura lieu le samedi 6 janvier 2018 à 18 h 00.

B – PARTICIPATION AUX REUNIONS

- 10/10/2017 : 18h00, Réunion de présentation de la nouvelle politique d'aide du Conseil Départemental, à Fayet, Thierry CORNAILLE ;
- 13/10/2017 : toute la journée, Assemblée Générale des Maires de l'Aisne, à Chauny, Thierry CORNAILLE ;

- 17/10/2017 : 20h00, Réunion du SIVOM, à Le Catelet, Lydie PUCHE ;
- 20/10/2017 : 09h30, Réunion de chantier de la construction du multi-accueil, à Vermand, Thierry CORNAILLE ;
- 20/10/2017 : 11h30, Rendez-vous avec la Société RICOH, en Mairie de Lempire, Thierry CORNAILLE ;
- 25/10/2017 : 14h30, Réunion avec l'USEDA sur la mise en place de la fibre dans le département, en son siège, à Laon, Thierry CORNAILLE ;
- 27/10/2017 : 09h30, Réunion de chantier de la construction du multi-accueil, à Vermand, Thierry CORNAILLE ;
- 27/10/2017 : Réunion de bilan et de propositions d'actions avec le groupe des animateurs de la CCPV, à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 03/11/2017 : 09h30, Réunion de chantier de la construction du multi-accueil, à Vermand, Thierry CORNAILLE ;
- 10/11/2017 : 09h30, Réunion de chantier de la construction du multi-accueil, à Vermand, Thierry CORNAILLE ;
- 10/11/2017 : 14h00, Réunion avec les services de l'ADICA en Mairie de Lempire, Jean-Paul BILOE et Thierry CORNAILLE ;
- 10/11/2017 : 17h45, Conseil d'Ecole, à Vendhuile, Thierry CORNAILLE ;
- 14/11/2017 : 18h00, Réunion de la FDE de la somme, à Roisel, Jean-Paul BILOE et Pierre FISCHER ;
- 17/11/2017 : 09h00, Réunion des vice-présidents de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 17/11/2017 : 11h00, Réunion avec l'association « Les petites fripouilles », le Maire et le service jeunesse de la C.C.P.V., en Mairie d'Etreillers, Thierry CORNAILLE ;
- 24/11/2017 : 18h00, Réunion cantonale des voisins vigilants organisée par la Gendarmerie, en Mairie de Lempire, Thierry CORNAILLE, Jean-Paul BILOE, Jean-Luc DELVINQUIERE et Pierre FISCHER ;
- 27/11/2017 : 14h30, Assemblée Générale de l'ADICA, à La Fère, Jean-Paul BILOE ;
- 28/11/2017 : 18h00, Réunion du bureau de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE.

C – PARTICIPATION AUX TRAVAUX :

- 01/12/2017 : Mise en place des illuminations de Noël, Jean-Paul BILOE et Pierre FISCHER.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé le registre :

Le Maire,

Les membres du Conseil Municipal,

07 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit et le sept février à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire.

Etaient présents : M. Jean-Paul BILOÉ, M. Frédéric BILOÉ, Mme Marie-Agnès CHAMARET, M. Thierry CORNAILLE, M. Pierre FISCHER, Mme Yvonne HÉLUIN et Mme Lydie PUCHE.

Absents excusés : M. Jean-Luc DELVINQUIÈRE et M. Pierre WAGNIER.

Procurations : - M. Jean-Luc DELVINQUIÈRE à M. Jean-Paul BILOÉ ;
- M. Pierre WAGNIER à Mme Marie-Agnès CHAMARET.

Absent : M. Laurent PELLERIN.

Madame Lydie PUCHE est élue secrétaire de séance.

Lecture faite du compte rendu de la réunion du vingt-neuf novembre deux mil dix-sept, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, ce dernier est accepté.

I – DELIBERATIONS

1) Choix de projet à inscrire à la programmation D.E.T.R. 2018

Différents projets sont proposés : l'acquisition d'un désherbeur thermique, d'une valeur de 2 800.00 € T.T.C. ; l'acquisition d'un désherbeur biogaz, d'une valeur de 500 € T.T.C. ; ainsi que la réfection des gouttières du bâtiment communal.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de ne pas déposer de dossier D.E.T.R. à la programmation 2018.

2) Participation 2018 à la S.P.A. (Société Protectrice des Animaux) de Rouvroy

Le Conseil Municipal, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, décide de verser la participation annuelle 2018 de la S.P.A. pour un montant de 47.50 € (quarante-sept euros et cinquante centimes).

En cas d'intervention de la S.P.A. pour l'enlèvement d'un chien, la commune lui versera la somme de 25.00 euros à chaque déplacement.

3) Adhésion à l'association « Chemin du Nord – Pas de Calais – Picardie »

Le Conseil Municipal, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, décide d'adhérer à l'association « Chemin du Nord – Pas de Calais – Picardie » et de verser la somme de cinquante euros correspondant aux frais d'adhésion pour l'exercice 2018.

4) Entretien de l'éclairage public : Renouvellement de la convention de la SICAE :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu par courrier en date du 22 janvier 2018, une demande de renouvellement de la convention concernant l'entretien de l'éclairage public.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, dans sa réunion en date du 29 février 2012 le Conseil Municipal a accepté la convention d'entretien de l'éclairage public proposée par la SICAE. Cette dernière, valable pour une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2012, avait été renouvelée par délibération en date du 25 février 2015 jusqu'au 31 décembre 2017. Il convient donc de renouveler ou non cette convention.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, par neuf voix pour, zéro abstention et zéro voix contre, décide :

- D'accepter la convention d'entretien de l'éclairage public telle que présentée,
- De donner autorisation à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à l'acceptation et à la mise en application de cette convention ainsi que pour le paiement de la participation financière communale.

II – DEMANDES DE SUBVENTION

M. le Maire explique à l'assemblée que trois demandes de subventions ont été envoyées à la Mairie. Le Conseil Municipal par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, décide de n'allouer aucune subvention aux organismes suivants :

- | | |
|---|-------|
| - Secours Populaire Français : | NEANT |
| - Association des Paralysés de France : | NEANT |
| - La Prévention Routière : | NEANT |

III – COURRIERS ET QUESTIONS DIVERSES

A – QUESTIONS DIVERSES

1) Maison NOTTELET

Les démarches concernant la maison Nottelet continuent. Un courrier a été expédié aux propriétaires.

2) Collège Camille Guérin à Poitiers

Echange de mails avec le Collège Camille Guérin à Poitiers pour le centenaire de la 1^{ère} guerre mondiale au sujet d'un poilu (M. LANTE Cléon) né le 1^{er} juillet 1878. Dans le cadre d'un projet pédagogique, les élèves vont déposer de la terre des villages de naissance de chaque poilu enterré à la nécropole de Vauxaillon (Aisne). D'un commun accord, de la terre de Lempire sera envoyée au Collège.

B - COURRIERS DIVERS

- Pascale GRUNY, Sénateur de l'Aisne, a envoyé ses remerciements pour l'envoi de la gazette.
- Pascale GRUNY et Antoine LEFEVRE, Sénateurs de l'Aisne, ont envoyé un courrier co-signé concernant la compétence GEMAPI.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée que par mail en date du 17 janvier 2018, la Région « Hauts de France » propose de renouveler l'opération « Hauts-de-France propres » les vendredi 16, samedi 17 et dimanche 18 mars 2018. Participation programmée le samedi 17 à 09h00.
- La Commune de Laucourt, par mail en date du 15 janvier 2018, donne la réponse des jugements et remercie toutes les communes et les organismes qui ont bien voulu les soutenir et les aider, dont Lempire.
- La Fédération Départementale d'Energie de la Somme a envoyé, par courrier en date du 28 décembre 2017, son rapport d'activités 2016.
- Le SIAEP de la Haute Cologne a envoyé le compte rendu de la réunion du 18 janvier 2018.
- La SARL LOQUET de Gouy, par courrier en date du 03 janvier 2018, propose ses services pour le déneigement, par convention et tarif horaire.

B – PARTICIPATION AUX REUNIONS

- 06/12/2017 : 19h00, Conseil communautaire de la C.C.P.V., à Riqueval, Yvonne HELUIN et Thierry CORNAILLE ;
- 08/12/2017 : 09h30, Réunion de chantier de la construction du multi-accueil, à Vermand, Thierry CORNAILLE ;
- 15/12/2017 : matin, Noël des enfants de Trot Grenouille, Thierry CORNAILLE ;
- 15/12/2017 : soir, Noël des enfants du personnel, à la C.C.P.V., Thierry CORNAILLE ;
- 16/12/2017 : 16h00, Noël des enfants de Lempire, Yvonne HELUIN, Lydie PUCHE et Thierry CORNAILLE ;
- 21/12/2017 : 18h00, Réunion commission Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.I.) de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 22/12/2017 : matin, distribution des colis aux anciens, Yvonne HELUIN et Thierry CORNAILLE ;
- 05/01/2018 : 10h00, Rendez-vous avec Associations « des Chemins du Nord - Pas de Calais - Picardie », Mairie de Lempire, Jean-Paul BILOE et Thierry CORNAILLE ;
- 11/01/2018 : 18h00, Réunion commission P.L.U.I. de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 12/01/2018 : 18h30, Vœux de la C.C.P.V., à Riqueval, Yvonne HELUIN et Thierry CORNAILLE ;
- 13/01/2018 : 18h00, Vœux à Bellenglise, Yvonne HELUIN et Jean-Paul BILOE ;
- 16/01/2018 : 18h00, Réunion de bureau de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 17/01/2018 : 18h00, Rendez-vous M. LANDA assurance AMP, Mairie de Lempire, Thierry CORNAILLE ;
- 18/01/2018 : 10h00, Réunion SIAEP de la Haute Cologne, à Villers-Faucon, Pierre WARGNIER ;
- 18/01/2018 : 18h00, Vœux du Sous-Préfet, à Saint-Quentin, Thierry CORNAILLE ;
- 24/01/2018 : 18h00, Réunion de présentation du bilan des Brigades de Gendarmerie, à la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 25/01/2018 : 19h00, Conseil communautaire de la C.C.P.V., à Riqueval, Yvonne HELUIN et Thierry CORNAILLE ;
- 26/01/2018 : 09h30, Réunion de chantier de la construction du multi-accueil, à Vermand, Thierry CORNAILLE ;
- 02/02/2018 : 18h00, Conseil de circonscription du Député Julien DIVE, à Homblières, Thierry CORNAILLE.

C – PARTICIPATION AUX TRAVAUX :

- 12/12/2017 : Formation certibiocide, à Riqueval, Jean-Paul BILOE ;
- 10/01/2018 : Dépose des illuminations de Noël, Pierre FISCHER.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures et cinq minutes.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé le registre :

Le Maire,

Les membres du Conseil Municipal,

14 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit et le quatorze mars à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire.

Etaient présents : M. Jean-Paul BILOÉ, M. Frédéric BILOÉ, Mme Marie-Agnès CHAMARET, M. Thierry CORNAILLE, M. Pierre FISCHER, Mme Yvonne HÉLUIN et Mme Lydie PUCHE.

Absents excusés : M. Jean-Luc DELVINQUIÈRE et M. Pierre WAGNIER.

Procurations : - M. Jean-Luc DELVINQUIÈRE à M. Jean-Paul BILOÉ ;
- M. Pierre WAGNIER à Mme Marie-Agnès CHAMARET.

Absent : M. Laurent PELLERIN.

Madame Marie-Agnès CHAMARET est élue secrétaire de séance.

Lecture faite du compte rendu de la réunion du sept février deux mil dix-huit, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, ce dernier est accepté.

I – DELIBERATIONS

1) Aisne Partenariat Investissement 2018 : Toiture de la Mairie

Le Conseil Municipal, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, décide de solliciter le Département au titre de l'Aisne Partenariat Investissement, pour la réalisation de travaux sur la toiture de la Mairie.

La part non subventionnée sera prise en charge par le budget communal.

2) Aisne Partenariat Investissement 2018 : Toiture de l'Eglise

Le Conseil Municipal, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, décide de solliciter le Département au titre de l'Aisne Partenariat Investissement, pour la réalisation de travaux sur la toiture de l'Eglise.

La part non subventionnée sera prise en charge par le budget communal.

3) Approbation de modifications statutaires du SIDEN/SIAN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles des articles L. 5211-20, L. 5211-61, L. 5212-16, L. 5711-1 à L. 5711-5 de ce code,

Vu le Code de l'Environnement notamment les articles L. 211-7, L.211-7-2 (différé), L. 211-12, L. 213-12 et L. 566-12-2,

Vu la loi d'orientation n° 88.13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république,

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 sur la démocratie de proximité,

Vu la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 « urbanisme et habitat »,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 modifiée de réforme des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2012-281 du 29 février 2012 visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 Janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) (articles 56 à 59),

Vu la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu la loi n° 2016-1087 du 8 Août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,

Vu les décrets n° 2014-846 : Mission d'appui, n° 2015-1038 : EPTB-EPAGE (codifiées), n° 2015-526 : Dignes et ouvrages (codifiées),

Vu l'arrêté du 20 Janvier 2016 définissant la « Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau » (SOCLE),

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 novembre 2008 portant modifications statutaires du syndicat intercommunal d'assainissement du nord (SIAN) et création du syndicat mixte d'assainissement et de distribution d'eau du Nord (SIDEN-SIAN),

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2008 portant transfert, par le Syndicat Interdépartemental des Eaux du Nord de la France (SIDENFrance), de sa compétence Eau Potable et Industrielle au SIDEN-SIAN et portant dissolution du SIDENFrance,

Vu les arrêtés interdépartementaux successifs portant modifications statutaires du SIDEN-SIAN,

Vu les arrêtés interdépartementaux successifs portant extension du périmètre du SIDEN-SIAN,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 21 Juin 2017 portant sur des modifications statutaires du SIDEN-SIAN ayant obtenu la majorité qualifiée dans le cadre de la consultation des membres du Syndicat conformément aux dispositions de l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, Par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention :

ARTICLE 1 –

D'approuver les modifications statutaires décidées par le Comité Syndical lors de sa réunion du 30 Janvier 2018.

ARTICLE 2 -

D'approuver « in extenso » les statuts modifiés du Syndicat tels qu'annexés.

ARTICLE 3 –

Monsieur le Maire est chargé d'exécuter le présent acte administratif en tant que de besoin.

Le présent acte administratif sera notifié au représentant de l'Etat chargé du contrôle de légalité et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN.

Le présent acte administratif, qui sera transmis au représentant de l'Etat, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'AMIENS ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence gardé par la Commune pendant deux mois vaut alors décision implicite de rejet.

La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

4) Indemnité de conseil au trésorier

Selon l'arrêté du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables de la Direction Générale des Finances Publiques chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux, outre les prestations de caractère obligatoire qui résultent de leur fonction comptable principal des communes et de leurs établissements publics prévu aux articles 14 et 16 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, les comptables de la Direction Générale des Finances Publiques, exerçant les fonctions de receveur municipal ou de receveur d'un établissement public local, sont autorisés à fournir aux collectivités territoriales et aux établissements publics concernés des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, notamment dans les domaines relatifs à :

- l'établissement des documents budgétaires et comptables ;
- la gestion financière, l'analyse budgétaire, financière et de trésorerie ;
- la mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaire et financières.

Ces prestations donnent lieu au versement par la collectivité ou l'établissement public intéressé d'une indemnité dite «indemnité de conseil»

Monsieur Benoit Borkowski, ancien Trésorier à la Trésorerie de Saint Quentin Municipale ayant cessé ses fonctions depuis le 30 novembre 2017, a été remplacé par Monsieur Alain Durand depuis le 1^{er} décembre 2017.

Ainsi que la loi le préconise, il est donc proposé l'attribution de cette indemnité de conseil à Monsieur Alain Durand au taux de 100 %, pour toute la durée de l'actuel conseil d'administration, à compter du 1^{er} décembre 2017.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention décide :

- de continuer avec le concours du Trésorier pour assurer les prestations de conseil
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux maximal
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983
- de lui accorder l'indemnité de confection des documents budgétaires
- d'imputer la dépense correspondante au budget, chapitre 011, article 6225.

II – DEMANDES DE SUBVENTION

M. le Maire explique à l'assemblée que trois demandes de subventions ont été envoyées à la Mairie. Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention aux organismes suivants :

- | | |
|---|---------|
| - Ecole Pasteur de Vendhuile, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention : | 50.00 € |
| - Association «Roseau», par une voix pour, sept voix contre et une abstention : | NEANT |
| - Gendarmerie de Le Catelet, zéro voix pour, neuf voix contre et zéro abstention : | NEANT |

III – COURRIERS ET QUESTIONS DIVERSES

A - COURRIERS DIVERS

- Le chef de cabinet du Président de la République a envoyé un courrier en réponse à un courrier envoyé par M. le Maire concernant la nécessité d'œuvrer à la mise en place d'une nouvelle politique d'aménagement des territoires ruraux.
- Le Département a envoyé la lettre «départementale à destination des élus et des communes» de février 2018.

B – PARTICIPATION AUX REUNIONS

- 08/02/2018 : 18h00, Conférences des Maires dans le cadre du P.L.U.I. à la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 09/02/2018 : 09h30, Réunion des Vice-Présidents de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 14/02/2018 : 10h00, Réunion de la commission du PLUI à la C.C.P.V., à Riqueval, Yvonne HELUIN ;
- 16/02/2018 : 14h00, Rendez-vous avec les services de la C.A.F. de Saint-Quentin sur le contrat Enfance Jeunesse à la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 20/02/2018 : 17h45, Conseil d'école à l'Ecole de Vendhuile, Thierry CORNAILLE ;
- 23/02/2018 : 09h30, Réunion de chantier du multi-accueil, à Vermand, Thierry CORNAILLE ;
- 23/02/2018 : 14h00, Réunion de secteur pour la mise en place de la fibre optique, à la Mairie de Lempire, Jean-Paul BILOË et Thierry CORNAILLE ;
- 02/03/2018 : 09h30, Réunion de chantier du multi-accueil de la C.C.P.V., à Vermand, Thierry CORNAILLE ;
- 09/03/2018 : 09h30, Réunion de chantier du multi-accueil de la C.C.P.V., à Vermand, Thierry CORNAILLE ;
- 12/03/2018 : 18h15, Conférence du Pays Saint-Quentinois sur l'emploi, à la chambre du commerce de Saint-Quentin, Thierry CORNAILLE ;
- 13/03/2018 : 18h00, Réunion de la commission du P.L.U.I. à la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE.

C – PARTICIPATION AUX TRAVAUX :

Courant Mars, Pierre FISCHER et Jean-Paul BILOË :

- Travaux d'installation d'un éclairage dans la réserve du matériel,
- Remplacement des blocs de secours dans la salle la Mairie,
- Remplacement de prises dans la Mairie,
- Travaux d'installation d'un éclairage à l'étage de l'atelier municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé le registre :

Le Maire,

Les membres du Conseil Municipal,

11 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit et le onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire.

Etaient présents : M. Frédéric BILOÉ, M. Jean-Paul BILOÉ, Mme Marie-Agnès CHAMARET, M. Thierry CORNAILLE, M. Pierre FISCHER, Mme Yvonne HÉLUIN, Mme Lydie PUCHE.

Absents excusés : Messieurs Jean-Luc DELVINQUIÈRE et Pierre WAGNIER.

Procuration : - M. Jean-Luc DELVINQUIÈRE à M. Jean-Paul BILOÉ ;
- M. Pierre WAGNIER à Mme Marie-Agnès CHAMARET.

Absent : Monsieur Laurent PELLERIN.

Monsieur Jean-Paul BILOÉ est élu secrétaire de séance.

Lecture faite du compte rendu de la réunion du 14 mars deux mil dix-huit, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, ce dernier est accepté.

I – VOTE DU COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR 2017

Par neuf voix pour, zéro voix contre, zéro abstention, le Conseil Municipal vote et accepte le compte de gestion 2017 dressé par Monsieur Alain DURAND, receveur municipal et qui se présente ainsi :

	1 RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2016	2 PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2017	3 RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	4 TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	5 RESULTAT DE CLOTURE 2017
INVESTISSEMENT	17 548.47	0.00	- 7 080.79	0.00	10 467.68
FONCTIONNEMENT	36 657.68	0.00	6 446.98	0.00	43 104.66
TOTAL	54 206.15	0.00	- 633.81	0.00	53 572.34

II – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Yvonne HELUIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et des décisions modificatives de l'exercice considéré, par huit voix pour, zéro voix contre et zéro abstention :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés.....		36 657.68		17 548.47		54 206.15
Opérations de l'exercice.....	55 920.05	62 367.03	9 097.79	2 017.00	65 017.84	64 384.03
TOTAUX.....	55 920.05	99 024.71	9 097.79	19 565.47	65 017.84	118 590.18
Résultats de clôture.....		43 104.66		10 467.68		53 572.34
Restes à réaliser.....	8 424.83				8 424.83	
TOTAUX CUMULES.....	8 424.83	43 104.66		10 467.68	8 424.83	53 572.34
RESULTATS DEFINITIFS...		34 679.83		10 467.68		45 147.51

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

III – VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES 2018

L'assemblée, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, décide, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, de voter et maintenir, encore une fois, les taux suivants :

- TAXE D'HABITATION	10,46 %
- TAXE SUR LE FONCIER BATI	11,00 %
- TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	24.84 %

IV – AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire,

Après avoir examiné le compte administratif, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 6 446.98 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A – Résultat de l'exercice

Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) + 6 446.98 €

B – Résultats antérieurs reportés

Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) + 36 657.68 €

<i>C – Résultat à affecter</i>	
A + B (hors restes à réaliser)	+ 43 104.66 €
<i>D – Solde d'exécution d'investissement</i>	
R 001 (besoin de financement)	+ 10 467.68 €
<i>E – Solde des restes à réaliser d'investissement</i>	
Besoin de financement	0.00 €
Excédent de financement	0.00 €
F - BESOIN DE FINANCEMENT (D + E)	0.00 €
AFFECTATION (= C) (G + H)	+ 0.00 €
1) Affectation en réserve R1068 en investissement (G) (=F)	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R002	+ 43 104.66 €

V – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire, présente le budget primitif 2018 au Conseil Municipal.

La section de fonctionnement s'équilibre à 100 381.60 € et la section d'investissement à 48 774.83 €. Les opérations suivantes ont été ouvertes ou reportées : achat de guirlandes de Noël, entretien des toitures de la Mairie et de l'église, achat d'un chariot de désherbage à gaz, achat de la maison Nottet, remplacement des gouttières de l'atelier municipal.

Par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2018 tel que présenté.

VI – DELIBERATIONS

A – DEMANDES DE SUBVENTIONS

M. le Maire explique à l'assemblée que deux demandes de subventions ont été envoyées à la Mairie. Le Conseil Municipal par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, décide de n'allouer aucune subvention aux organismes suivants :

- | | |
|--|-------|
| - Ligue française contre la sclérose en plaque : | NEANT |
| - Les Restaurants du Cœur : | NEANT |

VII – QUESTIONS DIVERSES

A – COURRIERS DIVERS

- Le Syndicat de la Haute Cologne a envoyé son compte administratif 2017 ainsi que son Budget primitif 2018.
- Les Fédérations Départementales de la Chasse et de la Pêche ont envoyé un courrier de remerciements à la Commune de Lempire pour sa participation à l'opération « Hauts de France Propres ».
- Le SIVOM de Le Catelet a envoyé son rapport d'activité 2017.

B – PARTICIPATION AUX REUNIONS

- 18/03/2018 : 18h00, Réunion rencontre des nouveaux délégués de Bohain-en-Vermandois à la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 20/03/2018 : 17h00, Réunion C.H.S.C.T. au S.I.V.O.M., à Le Catelet, Lydie PUCHE ;
- 20/03/2018 : 18h00, Réunion du SIAEP de la Haute Cologne, à Villers-Faucon, Pierre WARGNIER ;
- 22/03/2018 : 18h30, Réunion de la commission des déchets ménagers de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 23/03/2018 : 09h30, Réunion des Vice-présidents de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 27/03/2018 : 20h00, Réunion des membres du S.I.V.O.M., à Le Catelet, Yvonne HELUIN et Lydie PUCHE ;
- 04/04/2018 : 19h00, Conseil communautaire de la C.C.P.V., à Riqueval, Yvonne HELUIN ;
- 06/04/2018 : 08h30, Préparation du budget avec le Percepteur, à Saint-Quentin, Thierry CORNAILLE ;

D – PARTICIPATION AUX TRAVAUX :

- 06/04/2018 : Matin, travaux de réparation de l'éclairage du parking de la Mairie, Pierre FISCHER.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heure dix minutes.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé le registre :

Le Maire,

Les membres du Conseil Municipal,



INFORMATIONS MUNICIPALES



CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Pour la dix septième année consécutive, la municipalité a décidé de maintenir ce concours créé, à Lempire, en 2002.

Les gagnants du concours 2018, pour chacune des catégories, notés par des jurés extérieurs à la Commune, se verront remettre les récompenses suivantes :

- 1^{er} prix : 40 euros,
- 2^{ème} prix : 30 euros,
- 3^{ème} prix : 20 euros,
- 4^{ème} prix : 15 euros,
- 5^{ème} prix : 10 euros,

Des bons d'achats de 30 euros seront remis aux gagnants des deux années précédentes, hors concours mais attention seules les personnes présentes recevront les prix attribués.

VACANCES DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE

Cet été, la Mairie sera fermée du :

6 au 26 août 2018 inclus.

FEUX DE JARDINS

Il est rappelé que la législation actuellement en vigueur interdit formellement de brûler les Ordures Ménagères et/ou les déchets ménagers, quelle qu'en soit la nature.

La seule tolérance est le bois sec, mais il est bien évident que les voisins ne doivent pas être incommodés (Attention aux horaires, au sens du vent, etc).

DEMANDES DE SUBVENTIONS 2018

Comme chaque année, la Municipalité a déposé différents dossiers de demande de subvention.

Pour les travaux sur la toiture de l'Eglise, une subvention de 1 661.00 € a été accordée au titre de la D.E.T.R. et une autre de 1 107.00 € au titre de l'A.P.I.

Pour les travaux de sur la toiture de la mairie, une subvention de 1 394.00 € a été accordée au titre de la D.E.T.R. et une autre 929 € au titre de l'A.P.I.

ELECTIONS EUROPEENNES 2019

En 2019, les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai.

MOUVEMENT POPULATION

Nous vous rappelons que toute personne arrivant ou quittant la Commune doit en informer la Mairie. Ces informations nous sont utiles pour mettre à jour : la liste électorale, le listing pour le calcul de la redevance des ordures ménagères. Ces informations nous sont également utiles pour répondre à certaines demandes de renseignements ou fixer le montant de certaines subventions et/ou dotations accordées par l'Etat.

Les nouveaux arrivants devront se présenter le plus rapidement possible au secrétariat de Mairie munis du livret de famille.



INFORMATIONS DIVERSES



DEMANDE DE PASSEPORT

Documents nécessaires
à la demande de passeport

- Pièce justificative du domicile de moins d'un an,
- Carte Nationale d'Identité,
- 2 photos d'identité,
- 1 timbre fiscal : 86 € pour une personne majeure, 17 € pour un mineur de moins de 15 ans et 42 € pour un mineur dès 15 ans,
- L'ancien passeport, s'il s'agit d'un renouvellement,
- Autorisation du représentant légal pour les enfants mineurs,
- Carte Nationale d'Identité des parents si le demandeur est mineur.

S'ADRESSER DANS L'UNE DES VINGT MAIRIES :

Bohain-en-Vermandois, Braine, Charly-sur-Marne, Château-Thierry, Chauny, Fère-en-Tardenois, Guignicourt, Guise, Hirson, Laon, Marle, Neuilly-Saint-Front, Rosoy-sur-Serre, Saint-Quentin, Sissonne, Soissons, Tergnier, Vervins, Vic-sur-Aisne et Villers-Cotterets.

DEMANDE DE CARTE

D'IDENTITE
SE MUNIR DE :

- 2 photos d'identité,
- Autorisation des parents pour les enfants mineurs,
- Extrait du jugement de divorce, si les parents sont divorcés,
- Déclaration de perte ou de vol, éventuellement,
- Pour les personnes nées à l'étranger, toute pièce justifiant de la nationalité française,
- L'ancienne carte d'identité, s'il s'agit d'un renouvellement et que vous ne l'avez plus, joindre un timbre fiscal à 25 euros.

INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

La période de révision des listes électorales est fixée, comme les années antérieures du 1^{er} septembre au 31 décembre inclus.

Si vous devez vous inscrire sur la liste électorale, vous devez vous présenter en mairie muni d'une pièce d'identité avant le 31 décembre 2018.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens ayant 16 ans au cours du trimestre voudront bien passer au secrétariat de la Mairie pour se faire recenser.

Cette formalité est **Obligatoire**.

Il est rappelé que le recensement militaire se fait à la fois pour les garçons et les filles dès la date de leur seizième anniversaire.

OUVERTURE DE LA MAIRIE

Une permanence est tenue par la 1^{ère} Adjointe ou le 2^{ème} Adjoint :

les mercredis de 17 h 30 à 19 h 00.

Les permanences du secrétariat ouvertes au public ont lieu :

**les mercredis de 14 h 30 à 19 h 00
et**

les vendredis de 08h30 à 11 h 00

Monsieur le Maire reçoit en plus, si nécessaire, sur rendez-vous.

SORTIES DE TERRITOIRE

Rétablissement des autorisations de sorties de territoire pour les mineurs à compter du 17 janvier 2017.

Ces autorisations concernent les mineurs français ou étrangers quittant le territoire national non accompagnés d'un titulaire de l'autorité parentale.

Les parents concernés doivent directement télécharger l'imprimé CERFA requis sur le site internet : www.service-public.fr

Cette démarche ne nécessite aucun passage en Mairie.

VIE AU VILLAGE



**24/11/2017. Réunion organisée par les services de la Gendarmerie.
Avec le Major CARABEN, debout et le gendarme LEMPIRE,
ça ne s'invente pas, référent pour notre commune.**



Cette réunion, concernant les voisins vigilants de l'ex-canton du Catelet, avait pour but de réactiver cette organisation et donner des informations nouvelles et capitales pour un bon fonctionnement. Par exemple la mise en place des SMS d'informations.

VIE AU VILLAGE



**Noël 2017. Premier colis pour Mme Viviane HOUSEAUX.
Nouvelle habitante avant cette fin d'année 2017**



Premier colis également pour Pierre FISCHER.

Je pense que c'est avec une pleine satisfaction que ces 2 nouveaux aînés ont reçu leur colis pour une première fois, étant donné son contenu.

VIE AU VILLAGE



Ce Noël 2017, 32 bénéficiaires de 60 ans et plus ont reçu à domicile leur colis de Noël offert par la commune.

Changement cette année, chargée de la composition de ces colis, Yvonne HELUIN, première adjointe, a fait le choix et a négocié avec le fournisseur, pour un contenu plus festif que d'habitude, pour un montant unitaire avoisinant les 50 €.

Ce colis avec ces modifications, a été très apprécié.

Le colis était donc composé:

- Une bouteille de Champagne
- Une bouteille de Bordeaux
- Un bloc de foie gras de canard
- Une terrine de canard
- Une boîte de noix de St-Jacques
- Un paquet de café
- Un paquet de toasts pour foie gras
- Une grosse boîte de gâteaux apéritif
- Un sachet de cacahuètes soufflées
- Un paquet de gâteaux sucrés
- Une boîte de chocolats
- Une boîte de pâtes de fruits
- Et d'un sachet de transport réutilisable et écologique pour faire les courses

VIE AU VILLAGE



Noël 2017. Cette année, pour le goûter offert par la municipalité, c'était des gaufres préparées par Yvonne Heluin. Hum ... c'est bon!



Noël 2017. Vous avez vu... même les parents succombent et goûtent!

VIE AU VILLAGE



Noël 2017. Puis vient la distribution des cadeaux et friandises commandés par la Mairie auprès du Père-Noël, qui, malheureusement débordé cette année, nous avait donné délégation.

Le dernier né, Yanis, était présent et il a également reçu un cadeau correspondant à son âge. Chacun des 18 enfants concernés avait reçu une invitation personnelle à cette manifestation en leur faveur. Bien entendu, fidèles à nos habitudes, seuls les enfants présents ou absents excusés valablement, ont reçu le cadeau qui leur était destiné. Cette année, comme vous le voyez sur cette photo, une majorité était présente, à la grande satisfaction des organisateurs. Nous en remercions les parents.

VIE AU VILLAGE



6 janvier 2018. Cérémonie des vœux du Maire. début du discours.



Le jour et l'heure ont été modifiés. Samedi soir, au lieu du dimanche midi, pour voir si la population était plus disponible à participer. A priori, c'est le cas.

VIE AU VILLAGE



6 janvier 2018. Cérémonie des vœux du Maire. Population et invités.



6 janvier 2018. Une autre partie de la salle.

VIE AU VILLAGE



6 janvier 2018. Cérémonie des vœux du Maire. Sur cette photo, présence 2 maires honoraires, Geneviève Dejean, et Fernand Cornaille. Un troisième était présent également.



J'espère que je n'ai pas endormi tout le monde, et que c'est plutôt une écoute attentive!

VIE AU VILLAGE



Cérémonie des vœux du Maire. Le troisième Maire honoraire est au fond à gauche, Philippe Cornaille, Président du Sivom de Le Catelet. Présence également de Mme Monique Sébastijan, à droite, notre conseillère départementale.



Marie-Laurence Maître, députée suppléante, qui représentait M. Julien Dive, notre député, déjà retenu par ailleurs pour une des nombreuses cérémonies en cette période.

VIE AU VILLAGE



Cérémonie des vœux du Maire. Agréable surprise de voir arriver M. Xavier Bertrand, Président de la Région Hauts de France.



M. Le Président a expliqué l'importance pour lui d'être présent à Lille, siège de la Région, comme à Lempire, petit village rural, où il garde de bons souvenirs de sa carrière politique.

VIE AU VILLAGE



6 janvier 2018. Vint ensuite l'annonce des résultats du concours 2017 des maisons fleuries.



Avec ici, l'ensemble des lauréats présents et une partie du jury. Bravo et merci à tous.

VIE AU VILLAGE



L'occasion pour moi de parler actions et organisation professionnelles, puisque Xavier Bertrand est un ami, mais aussi mon patron!



Et comme partout en France, à Lempire aussi, tout se termine dans la convivialité et la bonne humeur.

VIE AU VILLAGE



6 janvier 2018. Tweet de Xavier Bertrand, Président de la Région de Hauts de France, après son passage à la cérémonie des vœux à LEMPIRE.
Bel honneur pour nous tous, de lire de tels propos.

Madame la Députée suppléante,
Madame la Conseillère Départementale,
Mesdames et Messieurs les Maires et élus,
M. le Président du Sivom,
Madame et Monsieur les Maires honoraires,
Mesdames et Messieurs les membres du jury du fleurissement
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Je dois vous présenter les excuses de :
Mme Magali Daverton, sous-préfet de St-Quentin
Mme Pascale Gruny, Sénateur de l'Aisne,
M. Julien Dive, Député de l'Aisne,
M. Marcel Leclère, Président de la communauté de communes,

Mes chers amis,

Comme chaque année, nous voici réunis pour cette cérémonie des vœux du Maire. Jour inhabituel, heure inhabituelle. Je pourrais reprendre un certain slogan « le changement, c'est maintenant », mais en fait, en constatant que de moins en moins d'habitants participaient à cette cérémonie le dimanche, j'ai décidé d'en changer, pour voir...

Ce qui ne changera pas, c'est la trame de mon discours.

D'abord un bilan de l'année 2017.

L'empire a vu la disparition d'une habitante, Mme Suzanne Gyselinck, et l'arrivée de 2 nouveaux nés, Coline Pellerin et Yanis Moriaux.

Pour la dix-septième et dernière fois, et à mon grand regret, nous avons organisé une cérémonie pour la fête des mères. Je le regrette pour les mamans qui étaient toujours présentes, mais elles comprendront que prévoir une quarantaine de roses, et n'en distribuer qu'une dizaine, cela ne peut durer. Beaucoup préfèrent sans doute rester en famille. Nous ferons de même désormais.

Comme chaque année, nous avons organisé, pour les enfants, une chasse aux œufs à Pâques, une distribution de friandises au 14 juillet, un goûter de Noël avec distribution des cadeaux du Père Noël. Tout ceci avec plus ou moins d'intérêt de la part des enfants, mais cela nous le maintiendrons pour le bonheur de nos enfants.

La fête nationale, avec le repas gratuit pour les habitants, reste un moment fort de nos animations avec toujours un fort taux de présence, à notre grande satisfaction. Le colis des anciens, quelque peu modifié pour être plus festif a encore permis à 32 anciens de notre village d'être une nouvelle fois gâtés. C'est aussi l'occasion pour Yvonne, 1^{ère} adjointe et moi-même de rendre une petite visite à nos aînés, dont nous faisons partie, et prendre de leurs nouvelles. Les colis d'une valeur de 50 euros, sont entièrement pris en charge par le budget communal, et distribués aux bénéficiaires dès 60 ans. Je n'oublie pas non plus la distribution d'une carte de vœux et d'un cadeau de fin d'année à chaque habitant. Tout ceci est aussi conforme aux marques de convivialité, d'amitié, auxquelles je suis très attaché pour notre village rural.

Sous la responsabilité du Major Caraben, nouveau commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Bohain, nous avons relancé le système dit des « voisins vigilants » avec la mise en place de réception de SMS d'alerte dès qu'un fait délictueux a lieu dans le secteur. Surveiller, s'inquiéter, réagir, alerter sont les maîtres mots du bon fonctionnement de cette participation citoyenne.

Fin 2016, je vous avais dit que j'avais abouti à la récupération de 2 parcelles dans le cadre d'une procédure de bien sans maître. La commune en étant devenu propriétaire. Ces parcelles sont aujourd'hui vendues selon l'estimation du notaire à 2 jeunes couples du village qui se sont montrés intéressés.

Concernant les travaux et investissements, tout d'abord, vous savez tous désormais que notre assainissement collectif est fonctionnel. Les autorisations de raccordement étant données. Après 15 ans d'attente avant la construction, il a fallu 1 an supplémentaire pour les raccordements électriques de la pompe de relevage. Aujourd'hui nous pouvons donc dire que Lempire est assaini. J'en remercie une nouvelle fois Noréade et la société STPA pour la qualité de ces travaux.

Vous avez également remarqué, je suppose, que des travaux de renforcement électrique ont été réalisés. Ainsi actuellement, nous sommes la seule commune où les poteaux sont doublés. Les anciens qui supportent encore les lignes téléphoniques, et les nouveaux qui supportent les lignes électriques. Je n'ai actuellement aucune information quant à la suite et fin de ces travaux que nous ne classerons pas dans la case embellissement.

Suite aux travaux d'assainissement, j'ai pris un arrêté de limitation de tonnage à 7,5 T pour la Rue d'En Haut. En effet, à cette époque, il était apparu que cette route n'avait pas la constitution nécessaire à supporter les poids-lourds et les engins agricoles. Ceux-ci sont invités à utiliser le chemin rural existant.

En 2017, les investissements effectués ont consisté en l'achat de nouvelles vitrines d'affichage public. D'un coût de 1476,74 € TTC, elles ont été subventionnées à hauteur de 50% du prix hors taxe, par la réserve parlementaire de notre Député Julien Dive. Ces vitrines ont été mises en place par vos élus.

Ensuite, nous avons décidé de mettre en conformité les bâtiments publics que sont la mairie et l'église. Conformité d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, telles que décrites dans un rapport. Nous avions jusqu'en 2019 pour réaliser ces travaux, mais le conseil municipal a préféré, sur ma proposition, les lancer le plus rapidement possible. Bien nous en a pris, puisque sur ces 2 dossiers, d'un montant total de 11 779,30 € TTC, nous avons bénéficié de 30% de subvention d'état via la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et de 50 % de subvention sur la réserve parlementaire de notre sénateur Pascale Gruny.

Ainsi l'escalier de la mairie a été équipé des matériaux visuels et podotactiles posés par un élu, Frédéric. Ensuite, une borne d'appel a été positionnée au niveau de l'accès handicapés. Ce visiophone permet à notre secrétaire d'accueillir l'administré concerné en se déplaçant au rez-de-chaussée. Concernant l'église, une rampe d'accessibilité est en construction. Malheureusement les intempéries ont retardé sa réalisation définitive. Mais ce n'est qu'une question de jours.

2017 a aussi été la première année d'application d'interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires sur le domaine public. Ajouter à cela l'absence pour maladie de notre agent d'entretien, nous avons tous constaté, rapidement, les conséquences sur la propreté de notre commune et entendu les critiques. Malgré sa bonne volonté, Jean-Paul, 2^{ème} adjoint, ne pouvait assurer un entretien qui devenait trop conséquent. J'ai fait appel à deux reprises au service de la communauté de communes et nous avons décidé d'embaucher un remplaçant en la personne d'Eric, pour 5 heures par semaine. Je le remercie et le félicite pour la qualité de ses services et le rendement de ses activités.

Je rebondis sur ce constat pour présenter une réflexion : il ne se passe pas une semaine sans que certains de vos élus se chargent de ramasser des détritiques, des canettes, des bouteilles, ou constatent des dépôts de déchets, parfois verts, qui pourraient être compostés à domicile.

C'est peut-être là l'avenir du rôle des élus municipaux ?

Mais cela me donne envie de reprendre les termes d'Emmanuel Macron : Et vous, Lempiroises et Lempirois, que faites-vous pour votre village ? J'en connais qui ont fait en sorte de maintenir, au moins, leur trottoir propre. Mais ils sont peu nombreux.

Quoi qu'il en soit, nous sommes en 2018, et nous avons tout de même d'autres projets. Oui, mais, pour voir aboutir ces projets, nous avons besoin de moyens financiers. Et ces moyens diminuent d'année en année. Ces 3 dernières années, nous avons perdu 30% de Dotation Globale de Fonctionnement, soit 3500 €. Désormais, il va falloir également ne plus compter sur la Réserve Parlementaire, supprimée par le gouvernement, sur le faux prétexte de fonds obscurs ou mal répartis. Tout le monde trinque à cause de mauvais élèves. Pour ma part, je tiens à préciser que les subventions obtenues dans ce cadre, m'ont permis de toujours proposer au Conseil Municipal, le maintien de nos taux d'imposition depuis 2004. Qu'en sera-t-il demain ?

D'autant, qu'en plus, ce même gouvernement, sur proposition de notre Président de la République, a lancé la suppression de la Taxe d'habitation pour 80% des français, progressivement sur 3 ans.

Cette taxe représente ici, environ 8000 € de recettes. Certes, elle sera compensée à l'Euro près, mais sur la base de 2017. Avec un avantage pour les mauvais gestionnaires qui n'hésitaient à augmenter leurs taux pour équilibrer leur budget. La gestion en « bon père de famille » que j'ai toujours menée ici, nous amène à être compensés à minima. De plus, comment vont être intégrées les taxes que nous devrions percevoir pour de nouvelles habitations, comme c'est notre cas ?

Je fais une proposition qui pourrait être portée par nos parlementaires : dans ce cas, et au titre de l'égalité de tous les français face à l'impôt, pourquoi ne pas compenser l'ensemble des communes françaises sur un taux moyen mais identique ?

Je viens de vous présenter les principales pertes de recettes, mais ce n'est pas tout. A cela, il faut ajouter l'augmentation inéluctable des dépenses de fonctionnement. Je cite, nos cotisations aux syndicats, nos assurances, nos contrats de maintenance des matériels, équipements et logiciels, les salaires. Ici, nous n'avons pas d'emplois aidés, mais uniquement du personnel titulaire sur un temps de travail minimum. Aucun emploi ne peut et ne sera supprimé.

Une autre dépense monte en flèche, je serai tenté de dire une nouvelle fois : notre cotisation au service départemental d'incendie et de secours. Après une augmentation de 17% en 2016, nous nous voyons appliquer à nouveau une hausse de 11%. En 2 ans, nous sommes passés de moins de 3000 € à plus de 4000 €. Je ne conteste pas l'indispensabilité de ce service, bien-entendu, qui intervient régulièrement, 13 fois en 2017, mais j'aimerais bien, moi aussi, pouvoir adapter mes recettes à mes dépenses, et non l'inverse.

Concernant les investissements programmés en 2018, je peux citer :

L'entretien de la toiture de la mairie, opération de démoussage et application d'une résine de protection, coût, environ 5500 € TTC.

L'entretien de la toiture de l'église, avec les mêmes prestations, coût environ 7000 € TTC.

Pour ces 2 dossiers, nous n'avons, pour l'instant, que 30 % de subventions accordées dans le cadre de la DETR. Je vais voir auprès de notre conseillère départementale, la possibilité d'obtenir un complément dans le cadre de ce qui remplace le CDDL. Avec 30% seulement, je ne pense pas pouvoir réaliser ces investissements. Car ensuite, il faudrait également prévoir le remplacement des gouttières du bâtiment communal, coût environ 1600 € TTC.

J'envisage également, afin de remplacer les produits de traitement, l'achat d'un désherbeur thermique au gaz. D'un coût de 2800 € TTC, je n'arrive à obtenir aucune subvention sur ce matériel. J'ai essayé une commande groupée avec la mutualisation de la communauté de communes, aucune autre commune ne semble intéressée. J'ai tenté du côté de l'Agence de l'Eau, en espérant 50 % de financement, après plusieurs échanges et perte de temps à remplir un dossier, j'ai reçu une réponse négative, sous prétexte qu'aucune subvention de moins de 2000 € n'est attribuée. Peut-être allons-nous utiliser des produits de traitement écologiques, si ça existe ?

Et je n'oublie pas que nous avons provisionné une certaine somme pour envisager l'achat de la maison jouxtant la mairie, et essayer d'en finir avec cet état de délabrement.

Nous ne pourrions pas tout faire, c'est un fait certain.

En ce début d'année, je me permets de vous rappeler que les services des ordures ménagères de la CCPV ont modifié leur calendrier de ramassage. Ainsi, la collecte n'aura lieu que tous les 15 jours, sachant que la majorité des habitants ne sortaient leur poubelle qu'en moyenne 1 fois par mois, il s'agit donc là plus d'une adaptation.

Concernant l'arrivée de la fibre optique, tant attendue. Je vous rappelle que la mairie est restée presque 2 mois sans accès internet en 2017, pour des raisons techniques diverses sur le réseau Orange. Aujourd'hui, nous nous contentons de 0,5 Méga au lieu des 8 Mégas probables.

Cette fibre optique, prévue d'abord en 2017, puis reportée en 2018, nous l'attendons avec impatience, et j'espère bien sûr sa réalisation sans report et sans faille.

**On entend souvent dire : « gouverner c'est prévoir ».
Prévoir l'avenir, en général, c'est difficile.
Prévoir son avenir, c'est déjà plus abordable.**

Vous le savez, les prochaines élections municipales auront lieu en mars 2020. Nous y serons vite, et j'aimerais justement prévoir.

Je suis élu dans cette commune depuis 1989, intégré à la liste de Mme Geneviève Dejean, qui était alors Maire de Lempire. Je lui ai succédé à partir de 2001 à ce poste.

Cette fonction demande beaucoup de temps, beaucoup de sacrifices. C'est parfois usant, souvent stressant.

Le corps humain, a également ses limites, et parfois, il vous rappelle à l'ordre, et allume quelques voyants d'alerte.

J'ai consacré une partie de ma vie à ma commune d'adoption, j'aimerais pouvoir en consacrer une autre partie à ma famille, mes enfants et mes petits-enfants.

Un proverbe chinois dit : « Toutes les fleurs de l'avenir sont dans les semences d'aujourd'hui »

Aussi, en 2018, je souhaiterais d'ores et déjà semer et aborder ce sujet avec mon conseil municipal, pour que nous envisagions sereinement l'avenir de notre belle commune.

Avant de terminer je voudrais citer un homme qui va manquer à notre Pays, à notre culture,

Jean D'Ormesson

« Tout le bonheur du monde est dans l'inattendu »

Que 2018 vous apporte la joie, la prospérité, la santé et le bonheur, aussi inattendu soit-il !

Meilleurs vœux à tous.

Thierry Cornaille

VIE AU VILLAGE



11 mars 2018.

Tous les bénévoles, en général chasseurs, rassemblés pour une opération de comptage du gibier, comme cela se fait désormais chaque année.

Comme d'habitude également, c'est M. Jean-Paul Biloé, en sa qualité de Président de l'association de chasse locale, qui a donné les consignes de comptage, et les manœuvres qui allaient être effectuées afin d'obtenir les résultats escomptés, à savoir, connaître le plus précisément possible, le cheptel du gibier sauvage présent sur notre territoire.

2 secteurs d'une centaine d'hectares environ ont été encerclés et traversés.

Après la saison 2017, avec une nouvelle fois une grosse restriction de tir de la perdrix, afin de la préserver et surtout de la voir évoluer, il était important de pouvoir constater le résultat de cette mesure. L'hiver a été relativement doux, peu de neige, et un maintien de l'agraine durant cette période difficile devait assurer un constat de présence satisfaisant, d'autant qu'à la fin de la dernière saison de chasse, nous avons, avec un grand bonheur, comptabilisé la présence de belles compagnies.

Résultats, un nombre de couples de perdrix en légère hausse, des lièvres en légère baisse, et stabilité sur le faisan.

La pleine période des couvées, avec une météo favorable, devrait donner des résultats convenables pour la prochaine saison.

VIE AU VILLAGE



**17 mars 2018. Les volontaires sont prêt(e)s pour l'opération Hauts de France propres.
Pas de pluie, mais un froid vif.**



17 mars 2018. Une partie des déchets collectés dans les chemins.

VIE AU VILLAGE



17 mars 2018. Une autre photo de déchets collectés.



**17 mars 2018. La plus grande surprise: un paquet de courrier qui a été rendu à La Poste.
Des questions à se poser sur 1 facteur peu consciencieux.
Un poids total de déchets estimé à 250 Kg.**

VIE AU VILLAGE



1er avril 2018. Chasse aux œufs de Pâques dans le jardin du maire.



**10 enfants sur 16 invités étaient présents à cette petite manifestation organisée à leur intention. Les chocolats sont offerts par la municipalité.
La collecte a été bonne et partagée en parts égales entre chaque enfant.**

VIE AU VILLAGE



Yanis et sa maman, venus retirer le cadeau de naissance.

Comme vous le savez, face au peu d'engouement de la population à se déplacer pour la cérémonie organisée habituellement pour la fête des mères, j'ai décidé de ne plus la maintenir, en accord avec mes adjoints, qui participaient également financièrement à l'achat des roses. Toutefois, le conseil municipal ayant délibéré pour offrir un bon d'achat d'une valeur de 40 € à chaque naissance, Mme Cinthia Moriaux a été invitée à venir chercher en mairie, ce bon destiné à son petit Yanis, né le 26 juillet 2017, soit après la dernière cérémonie organisée en mai 2017.

Ce cadeau a été retiré le 30 mai 2018.

VIE AU VILLAGE



10 juin 2018. Baptême républicain de Coline Pellerin.

Le 10 juin 2018, j'ai procédé, en mairie, au baptême civil de la petite Coline PELLERIN, à la demande de ses parents, Laurent et Catherine PELLERIN.

**Coline, née le 3 février 2017, à St-Quentin a donc désormais,
comme parrain: M. Yannick HUBERT
et comme marraine: Manon QUESTE**

**Qui ont accepté cette mission et pris l'engagement solennel de suppléer,
si nécessaire, les parents dans toute la mesure de leurs forces et de
leurs moyens, de l'élever dans le respect des institutions républicaines,
de développer en elle les qualités morales, humaines et civiques
indispensables afin qu'elle soit à sa majorité, une citoyenne dévouée au
bien public et animée de sentiments de fraternité et de solidarité à
l'égard de ses semblables.**

TRAVAUX



23 février 2018, en présence des représentants des mairies de Vendhuile, Aubencheul-aux-bois, et Lempire, ainsi que les représentants du maître d'ouvrage, l'Useda, et de l'entreprise titulaire du marché, Inéo, une réunion d'information sur les travaux de pose de la fibre optique dans nos 3 communes a été organisée en mairie de Lempire.

Ainsi nous avons été informés que nos 3 communes allaient être reliées sur une armoire de sous-répartition située à Vendhuile. La fibre, enterrée entre les villages, est ensuite posée en aérien sur les poteaux existants, afin de pouvoir offrir la possibilité de l'accès à internet en très haut débit, à l'ensemble des habitants le souhaitant. Cette partie des travaux, aujourd'hui réalisée, est gratuite pour les habitants, puisque prise en charge financièrement par l'Useda et la communauté de communes du pays du vermandois. Il conviendra, ensuite, dès la commercialisation de cet équipement, après un délai de 3 mois environ, à chacun d'entre vous, si vous le désirez, de vous rapprocher d'un des fournisseurs aujourd'hui positionnés sur cette option. Mais pas de panique, une réunion publique d'information aura lieu avant sur notre secteur, c'est à dire, pas nécessairement à Lempire. Cet équipement nous permettra d'obtenir des débits pratiquement illimités, et par exemple de recevoir les chaînes de télévision par cette voie. Et vu les débits actuels, ce ne sera pas un luxe.

TRAVAUX



Les travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ont été réalisés à l'église. Ainsi une rampe d'accès à pente douce a été construite.



Pour ces travaux, j'ai obtenu une subvention de l'état de 20% et une subvention sur la réserve parlementaire de notre sénateur Mme Pascale Gruny de 50%. Réserve parlementaire qui aujourd'hui, je le rappelle n'existe plus, sur décision de notre Président de la République, M. Emmanuel Macron.

TRAVAUX



Nous avons de belles jardinières préparées par Yvonne et plantées de géraniums. Un premier vol a eu lieu dans la nuit du 28 au 29 mai. Replantées, un second vol a eu lieu la nuit du 21 au 22 juin.



Lors du premier vol, en mai, tous les bégonias à l'entrée de Lempire avaient également été spoliés. Nous renonçons cette fois à remplacer les plantes, considérant que nous ne sommes pas un self-service pour des sans-gênes. Quel plaisir trouvent-ils à voler le fleurissement d'une petite commune. Pour fleurir chez eux???

Point conseil budget

Dispositif labellisé



De quoi
s'agit-il ?

Des lieux ouverts à tous

Une personne expérimentée
à votre écoute

Des conseils confidentiels
gratuits et personnalisés concernant
la gestion de votre budget

Pourquoi ?

Améliorer la gestion de votre budget

Faire face à une situation financière difficile

Anticiper un changement de situation
familiale ou professionnelle

Comment ?

Contactez
une personne expérimentée
par téléphone ou par mail

Rendez-vous directement
dans l'un des points d'accueil

Contact PCB :
UDAF de l'Aisne
16, avenue Georges Clémenceau
02000 LAON
Tél : 03.23.23.27.46
Fax : 03.23.23.29.15
Mail : udaf02@orange.fr

Annuaire PCB en ligne : www.social-sante.gouv.fr > Rubrique grands dossiers



INFORMATIONS DU MOIS DE FEVRIER

NOS ACTIVITÉS

Si la neige s'accumule devant chez vous, n'hésitez pas à nous appeler pour venir **déneiger vos allées et trottoirs**.



Pour faire face au froid qui arrive, nos salariés peuvent **rentre et ranger votre bois de chauffage...**



Prévoyez à l'avance nos interventions pour **le jardinage dès le retour des beaux jours**, car les demandes seront nombreuses.

Et toujours **petits travaux** (peinture et petite maçonnerie en intérieur, nettoyage des gouttières, nettoyage de terrasse ...).

Le règlement par CESU-préfinancé

Notre association intermédiaire est éligible au règlement par CESU préfinancé. Vous pouvez nous régler en nous envoyant vos chèques-cesu par voie postale ou par voie dématérialisée sur le site CR-CESU (notre numéro : 0753514*14 – veuillez indiquer le numéro de facture).



Simplifiez-vous la vie !

Contact :

Maxime notre encadrant au **06.20.05.57.02** ou au **03.23.07.26.67** de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi. *Pour connaître les tarifs, nous contacter.*

La Gazette de



N°4 / INFORMATIONS DU MOIS DE FEVRIER

**Jusqu'au 24 février 2018,
profitez de notre réduction de
15% sur les ourlets...**



Focus sur notre prestation RETOUCHE :

Nous faisons des ourlets main ou machine, des poses de fermeture éclair, réparations d'accroc, reprises de taille sur tout vêtement.

Votre contact : Marie Jo **notre responsable d'atelier** au **03.23.07.15.75**

De 7h30 à 12h et de 13h à 18h du lundi midi au samedi midi

Les dernières créations de nos retoucheuses



Réfection d'une banquette déjà réalisée par notre atelier il y a 15 ans : nos clients sont fidèles !



Réalisation de double-rideaux



Information

N'oubliez pas que notre service de lavage-séchage Gros volumes : couette, couverture, couvre-lit, boutis... Lavage au client. Pour les couettes, possibilité de laver sur la journée. Vos nuits n'en seront que plus paisibles.



Publié le 29/05/2018



EN ROUTE POUR L'EMPLOI : POURQUOI PAS VOUS ?

Pour répondre à vos besoins, la Région a décidé d'étendre les conditions pour bénéficier d'une voiture dans le cadre de son dispositif "En route pour l'emploi".

"En route pour l'emploi", c'est l'un des dispositifs phares mis en place par la Région depuis janvier 2017. L'idée est simple : la Région met à disposition une voiture, pour 2 euros par jour, à tout demandeur d'emploi qui a retrouvé un emploi, et ne dispose pas de moyen de locomotion pour effectuer ses trajets domicile-travail, pendant un mois (offre renouvelable une fois).

En novembre 2017, le dispositif a déjà été étendu aux jeunes titulaires d'un contrat par alternance ou d'un contrat d'apprentissage.

EN ROUTE POUR L'EMPLOI

Pour que vos déplacements ne soient plus un frein pour trouver un travail, les conditions pour bénéficier d'une voiture de la Région sont étendues.



Ouverture de l'aide à de nouveaux publics

Stages de fin d'études,
Contrats aidés, mais aussi quand
votre voiture tombe en panne...



Salaire maximum pour en bénéficier relevé à 2 SMIC

soit environ
2600 € brut / mois

Séance plénière du 24 mai 2018

Ouverture de l'aide à de nouveaux publics

Pour que vos déplacements ne soient plus un frein pour trouver du travail, la Région a décidé d'ouvrir l'aide à de nouveaux publics. "En route pour l'emploi" concerne désormais :

- les étudiants effectuant un stage de fin d'études ainsi que les stagiaires de la formation professionnelle pour leur période en entreprise (la demande doit être formulée avant le démarrage ou pendant la période d'essai.),
- les personnes en immersion en entreprise, en contrats aidés ou en chantier d'insertion.
- les personnes qui ont besoin d'un véhicule le temps de faire réparer le leur
- les personnes qui viennent d'obtenir leur permis de conduire mais qui n'ont pas les moyens d'acheter une voiture pour se rendre sur leur lieu de travail
- les personnes qui ont besoin d'un second véhicule pour se rendre sur leur lieu de travail si leur foyer n'en dispose que d'un seul ou si le nouveau contrôle technique ne leur permet pas de l'utiliser.

Autre changement de taille, le salaire maximum pour bénéficier du dispositif est relevé à deux Smic, soit environ 2 600 euros brut par mois (contre 1 800 euros brut par mois auparavant).

Si vous réunissez ces conditions, rapprochez-vous de votre référent Proch'emploi ou contactez le numéro vert au 0 800 02 60 80.

Des voitures supplémentaires

Pour aider toujours plus de demandeurs d'emploi et de jeunes à trouver un travail, la Région cherche à augmenter le nombre de véhicules disponibles. Après le Département du Nord, qui s'est engagé à céder dix véhicules par an à partir de 2018 et jusqu'en 2021, c'est au tour de la Régie des transports de l'Aisne de s'impliquer dans le dispositif.

Dès 2018, cet établissement public rattaché au Département de l'Aisne va mettre à disposition dix voitures. Les constructeurs automobiles s'engagent également comme [Toyota](#) et [Volkswagen](#).

VOUS PARTEZ

dans une région où des cas
de **Chikungunya, Dengue ou Zika**
ont été signalés



SOYEZ PRUDENT

Protégez-vous en adoptant les bons gestes
pour éviter de vous faire piquer



Vêtements
amples
et couvrants



Répulsifs
anti-moustiques



Moustiquaire



Diffuseurs
électriques



Serpentins
à l'extérieur



Climatisation

SOYEZ ATTENTIF

En cas de douleurs articulaires,
douleurs musculaires, maux
de tête, d'éruption cutanée avec
ou sans fièvre, conjonctivite

Consultez un médecin
et continuez à vous
protéger contre les piqûres
de moustiques afin
de ne pas transmettre
la maladie

SI VOUS ÊTES ENCEINTE

- Respectez les mesures de protection
- Consultez en cas de symptômes
- Assurez-vous du bon suivi de votre grossesse



VOUS REVENEZ

d'une région où des cas
de **Chikungunya, Dengue ou Zika**
ont été signalés



SOYEZ ATTENTIF

En cas de douleurs articulaires,
douleurs musculaires, maux
de tête, d'éruption cutanée avec
ou sans fièvre, conjonctivite

Consultez
un médecin

SOYEZ PRUDENT

Adoptez les bons gestes pour éviter de vous faire piquer
et de transmettre la maladie



Vêtements
amples
et couvrants



Répulsifs
anti-moustiques



Moustiquaire



Diffuseurs
électriques



Serpentins
à l'extérieur



Climatisation

SI VOUS ÊTES ENCEINTE

- Respectez les mesures de protection
- Consultez en cas de symptômes
- Assurez-vous du bon suivi de votre grossesse



LES VIOLENCES CONJUGALES SONT PUNIES PAR LA LOI

La loi française interdit et condamne les violences conjugales. Elle protège toute personne vivant en France.

VOUS POUVEZ RESTER CHEZ VOUS...

- En saisissant le Juge aux Affaires Familiales : pour avoir l'attribution du logement.
- En portant plainte : Le Procureur peut interdire l'accès au logement à l'auteur des violences.

VOUS POUVEZ PARTIR ET EMMENER VOS ENFANTS AVEC VOUS...

Si vous êtes mariée, signalez votre départ à la gendarmerie ou à la police.

PRÉPAREZ VOTRE DÉPART

Mettez en lieu sûr un sac contenant vos papiers importants : carte d'identité, livret de famille, quittance de loyer, moyens de paiement, carté de sécurité sociale...

La mise à l'abri de documents est possible, parlez-en avec un professionnel (travailleur social, juriste...)

Vous êtes victime ?
Vous connaissez une victime ?

PARLÉZ, AGISSEZ...

- Vous pouvez en parler
- à votre entourage familial.
- de façon gratuite et confidentielle auprès de professionnels.

VOUS POUVEZ APPELER

Le 3919, N° d'appel national

EN CAS D'URGENCE

Urgences médicales 15
Police et Gendarmerie 17
Hébergement d'urgence 115

ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITÉ

Les réseaux d'accompagnement des victimes de violences conjugales réunissent des professionnels qui, en travaillant ensemble, peuvent vous apporter un accompagnement juridique, psychologique, médical et social. Ils vous orientent vers le ou les interlocuteurs compétents.

HIRSON : **ADAVEM** 03 23 99 33 03

LAON : **CIDFF Aisne** 03 23 79 30 14

CHAUNY : **CIDFF Aisne** 03 23 79 30 14

SOISSONS : **COALLIA** 03 23 55 66 33

CHATEAU-THIERRY : **CCRCI** 03 23 70 79 73

SAINT QUENTIN : **CCAS** 03 23 08 49 81



INSULTES
HUMILIATIONS
"IL ME MÉPRISE"

ISOLEMENT
SEQUESTRATION
"IL ME PRIVE D'ARGENT"

VIOLS
SEVICES SEXUELS
"IL M'OBLIGE..."

BLESSURES
DESTRUCTIONS
"IL ME FRAPPE"

HOMICIDE CONJUGAL
"IL L'A BATTUE À MORT..."

Victimes, témoins,
réagissez en appelant le 3919 (appel gratuit)
www.stop-violences-femmes.gouv.fr

IL/ELLE ME DIT ...

Tu es nulle !
Tout est de ta faute !
Tu es folle !
Personne ne te croira !
Je ne recommencerai pas !
Tu n'as pas le droit de me quitter !
Tu ne reverras plus jamais tes enfants !
Je vais me tuer !

Je vais te tuer !



JE ME DIS QUE ...

C'est de ma faute.
Je vais faire des efforts pour qu'il n'ait plus l'occasion d'être violent.

Je l'aime encore,
c'est un bon père,
il peut être gentil,
et les enfants ne souffrent pas de la situation.

C'était la dernière fois, il va arrêter de me faire mal.

Il a un problème et je vais l'aider.

La violence des hommes a toujours existé, on n'y peut rien.

J'ai honte et je ne pourrai jamais en parler.

Je suis à bout, je n'en peux plus.

Vous n'êtes pas seule à connaître cette situation :
Aujourd'hui, une femme sur dix est victime.

**PARLEZ...
AGISSEZ...**

VOUS VOUS DITES QUE...

C'est peut-être sa faute.

Si elle reste, c'est qu'elle aime ça.

Si elle voulait elle pourrait partir.

C'est parce qu'il boit, peut-être !



Vous vous dites que vous ne pouvez rien y faire, et que cela ne vous regarde pas, et pourtant, les violences conjugales concernent tout le monde, douze femmes en meurent chaque mois.

L'ABSENCE DE BLESSURE PHYSIQUE
ne veut pas dire absence de violence.

**PARLEZ...
AGISSEZ...**

Les vacances arrivent,

- **Signalez votre absence à la gendarmerie locale**

Connaissez-vous « l'opération tranquillité vacances » ? Avant de partir, vous devez signaler à la brigade de gendarmerie de votre domicile, votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

Par ailleurs, la gendarmerie met en place un formulaire de demande individuelle, vous permettant d'informer la brigade de gendarmerie de votre départ. Cette demande, renseignée, doit être déposée à la brigade de gendarmerie de votre lieu de résidence où vous devrez justifier de votre identité et de votre domicile.

- **Si vous ne partez pas, ouvrez l'oeil !**

Signalez toute présence suspecte. Ayez le **réflexe 17** pour signaler les véhicules et/ou individus pouvant faire du repérage. Donner des éléments précis d'identification (type, marque, couleur et immatriculation des véhicules, tenue vestimentaire des personnes)

- **Sur votre lieu de vacances : ne tentez pas les voleurs !**



- Dans la mesure du possible, garez vous dans un lieu éclairé. Ne pas laisser à bord de votre automobile stationnée des sacs à mains, objets de valeur, téléphones portables, caméscope, cartes bancaires, chèquiers, et tout objet apparent qui susciterait la convoitise. N'oubliez pas de fermer les vitres, même sous une forte chaleur. Verrouillez les portes de votre véhicule et, éventuellement, enlevez la façade de votre autoradio.



- N'oubliez pas de couper le contact et de prendre vos clés avec vous lorsque vous descendez de votre véhicule, même pour quelques instants.



- N'oubliez pas de fermer votre location, caravane, habitation avant votre départ à la plage ou en ville. Evitez également de dormir fenêtres ouvertes la nuit, même si votre chambre à coucher est située aux étages supérieurs d'un immeuble.



- Gardez sur vous vos moyens de paiement, clefs de véhicule, téléphones, etc. Si vous prenez vos repas dans le jardin, veillez à fermer les fenêtres et la porte d'entrée de votre logement et ne laissez pas les clés de votre véhicule dans l'entrée.

Bonnes vacances !

Major Patrice CARABEN,
Commandant la communauté de brigades de BOHAIN EN VERMANDOIS

Un cambriolage en France toutes les 90 secondes !!!

FICHE CONSEILS

(gardez-moi près de vous, sur votre frigo, dans votre entrée...)



- ◊ Je suis témoin d'une agression, d'une tentative de cambriolage,...
- ◊ Je vois passer un véhicule suspect, celui-ci semble effectuer des mouvements de reconnaissance

J'ALERTE

je compose le
17
immédiatement

INFORMATIONS A RECUEILLIR

Sur les véhicules :

- couleur du véhicule
- type de véhicule (camionnette, petite voiture, break...)
- ... et si j'ai le temps
- plaque d'immatriculation
- marque du véhicule
- modèle
- élément distinctif (autocollant...)
- direction de fuite

Sur les personnes :

- nombre
- type du ou des individu (s)
- arme (pistolet, arme d'épaule, couteau, etc...)
- ... et si j'ai le temps
- un signe distinctif (tatouage, tenue vestimentaire, bijoux, type de chaussures...)
- direction de fuite

Sans vous mettre en danger, n'hésitez pas à prendre une photo ou une vidéo (depuis chez vous!)

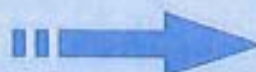


RÉACTION A ADOPTER

DONNER L'ALERTE

- appelez immédiatement (**17**)
- signalez-vous comme voisin vigilant
- transmettez toutes les informations utiles (date, heure, lieu, essayez d'être le plus précis possible, notez le maximum de détails)
- signalez des éléments, mêmes anodins, observés quelques jours auparavant

Conseillez vos voisins !
Sur le lieu des faits, ne touchez à rien !
Afin de préserver le recueil des traces et des indices....
Ce qui permettra...peut-être...de retrouver les auteurs !!!



- 40 % de cambriolages par an



Soyez attentif, réagissez rapidement, votre aide est précieuse !

Il n'y a pas d'appel inutile.

Au service de la sécurité de tous, votre action peut contribuer à l'arrestation d'auteurs d'infraction(s) et à l'orientation de la surveillance assurée par la Gendarmerie.

GENDARMERIE  NATIONALE

DEVENIR GENDARME ADJOINT OU ASPIRANT

UN(E) ÉQUIPIER(E)
AU CŒUR DE L'ACTION

RECRUTEMENT
TOUTE L'ANNÉE

AVEC OU SANS
DIPLÔME

Rejoignez-nous !



MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR

INFORMATION RECRUTEMENT

lagendarmerierecrute.fr

0 820 220 221

(numéro indigo 0.09€ TTC/min)

GENDARMERIE



NATIONALE

DEVENIR SOUS-OFFICIER

UN(E) PROFESSIONNEL(LE)
DE LA SÉCURITÉ

GENDARMERIE
NATIONALE

RECRUTEMENT
SUR CONCOURS

Rejoignez-nous !



INFORMATION RECRUTEMENT

lagendarmerierecrute.fr

0 820 220 221

(numéro vert 24h/24 et 7j/7)

Ma gendarmerie en ligne!

Une question ?
Besoin de nous
contacter ?



BRIGADE
numérique
Gendarmerie



UN CONTACT NUMÉRIQUE 7J/7 ET 24H/24

La brigade numérique répond à toutes les questions
ayant trait à la sécurité du quotidien

RENSEIGNER

Apporter des réponses à l'usager dans tous les domaines :
journée défense et citoyenneté, recrutement, participation citoyenne,
armes, code de la route, procurations, environnement...

PRÉVENIR

Aider et informer sur de nombreuses thématiques : harcèlement, violences sexuelles
ou sexistes, opération tranquillité vacances, prévention spécifique juniors et seniors,
drogues, cybersécurité, intelligence économique, radicalisation...

ORIENTER

Guider l'internaute dans ses démarches, faciliter l'accès aux téléservices,
accompagner vers les services nationaux ou territoriaux.

COMMENT NOUS CONTACTER ?

www.gendarmerie.interieur.gouv.fr

@gendarmerienationale @gendarmerie



Dans tous les cas d'urgence, appelez immédiatement par téléphone le 17 ou le 112





DRONES : RÈGLES D'UTILISATION ET MESURES DE PRÉVENTION FACE À UN USAGE MALVEILLANT

Fiche à l'attention des organisateurs de manifestations sur le domaine public

Cette fiche précise les règles d'emploi des drones aériens de la gamme commerciale, tant pour un usage de loisir qu'une utilisation professionnelle et liste les bonnes pratiques en matière de prévention contre les actes de malveillance pouvant être commis au moyen d'un drone.

Un drone aérien, c'est un aéronef de type :
aérostat, aéromodèle, montgolfière, planeur, dirigeable,
hélicoptère, multirotor, autogire, convertible, voilure fixe,
SANS PERSONNE A BORD.



1

Quelles sont les règles à connaître avant de faire voler un drone dans l'espace public ?

Vous ne devez pas :

- survoler les personnes ;
- voler de nuit ;
- voler au-dessus de l'espace public en agglomération ;
- perdre de vue votre aéronef en vol ;
- dépasser la hauteur maximale de vol de 150 mètres ;
- voler à proximité des aéroports et aérodromes ;
- survoler les sites sensibles ou protégés.

Vous devez :

- respecter les zones interdites de survol en consultant le site géoportail de la direction générale de l'aviation civile (DGAC) :
<https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/restrictions-pour-drones-de-loisir>
- respecter la vie privée d'autrui ;
- souscrire un contrat d'assurance prenant en compte votre activité ;
- consulter le site de la DGAC pour prendre connaissance de la réglementation en vigueur ;
www.ecologique-solidaire.gouv.fr/drones-loisir-et-competition
- respecter la réglementation en matière d'interdiction de prise de vue aérienne (arrêté du 27 octobre 2017).

ATTENTION

De nouvelles dispositions (enregistrement, signalement électronique, etc.) compléteront la réglementation en vigueur à partir du 1^{er} juillet 2018.

Rendez-vous sur le site de la DGAC : www.ecologique-solidaire.gouv.fr/drones-loisir-et-competition



2

Comment utiliser légalement un drone aérien dans un cadre professionnel ?

Si vous êtes un professionnel, vous devez :

- déclarer votre activité sur « mon espace drone » :
<https://monespace drone.dsac.aviation-civile.gouv.fr/>
- consulter le site de la DGAC pour prendre connaissance de la réglementation en vigueur :
www.ecologique-solidaire.gouv.fr/drones-usages-professionnels
- respecter la réglementation en matière d'interdiction de prise de vue aérienne (arrêté du 27 octobre 2017).

3

Comment intégrer une activité drone durant votre événement ?

Privilégiez le recours à un professionnel déclaré :

http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Liste_exploitants_declares.xls

Vous devez :

- proposer un cahier des charges en toute connaissance de la réglementation en vigueur :
https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Memento_drones_collectivites_locales.pdf
- stipuler l'activité drones dans le dossier de sécurité lors de votre déclaration à la préfecture ;
- définir un périmètre de sécurité pour les évolutions des drones afin de protéger les personnes au sol.

4

Comment se prémunir d'un usage malveillant de drone ?

Lors de la préparation de la manifestation, vous devez :

- inclure la menace-drone dans votre plan de sécurité et de secours ;
- vous rapprocher des services de la préfecture afin d'identifier les éventuelles mesures de prévention à mettre en œuvre ;
- sensibiliser les agents de sûreté à la potentialité de la menace et aux actions immédiates à déclencher (détection, alerte, réaction, compte-rendu).

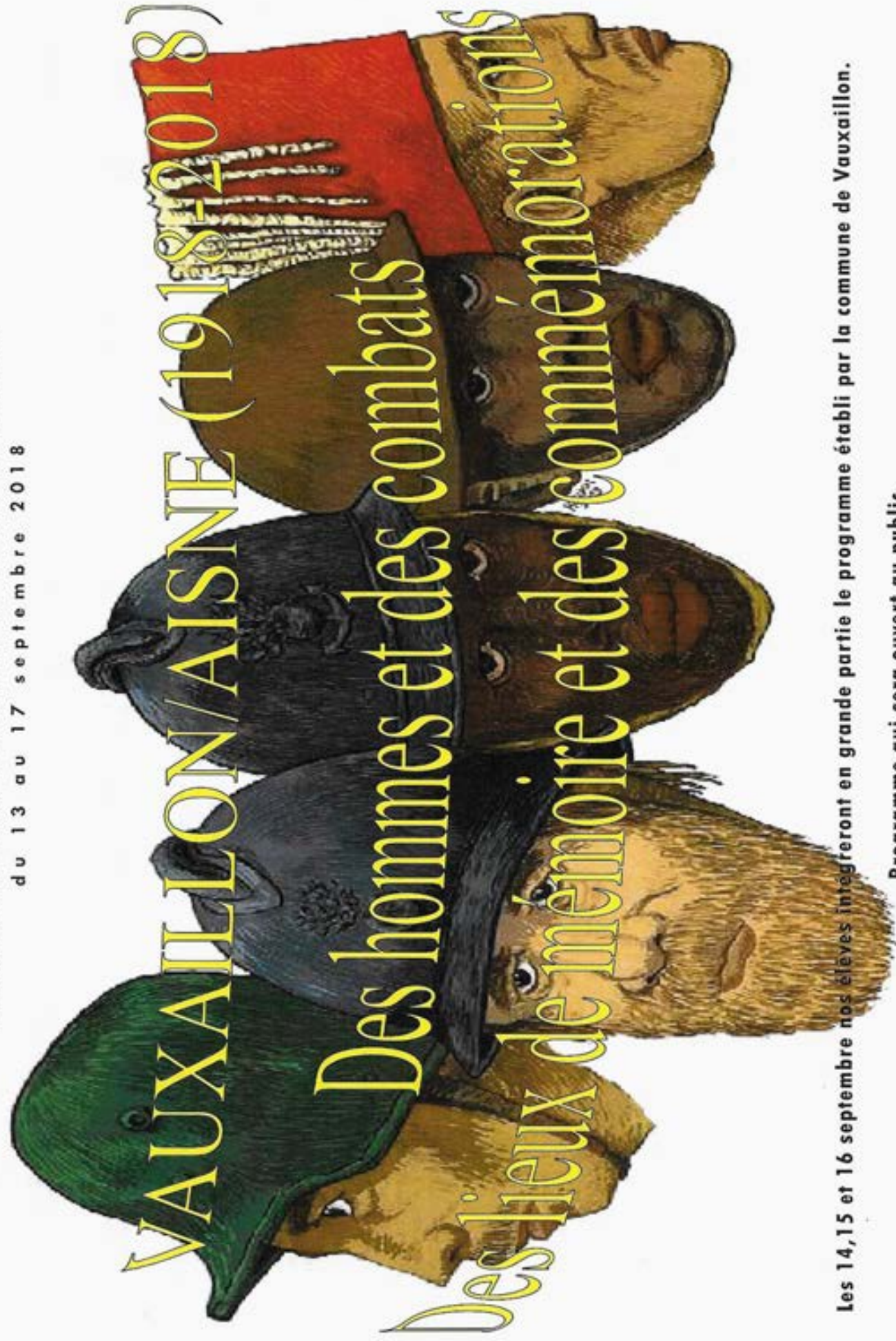
Pendant la manifestation, vous devez :

- coordonner l'activité des drones autorisés à voler ;
- informer le public des survols prévus de drones par tous moyens (affichage, message sonore, etc.) ;
- en cas de survol de drone non prévu :
 - rendre compte de la situation aux forces de sécurité intérieure (police ou gendarmerie) ;
 - si le drone est à terre, ne pas s'en approcher.



51, boulevard de La Tour-Maubourg
75700 Paris SP 07
01 71 75 80 11
sgdsn.gouv.fr

Programme des journées de commémorations
du 13 au 17 septembre 2018



Les 14, 15 et 16 septembre nos élèves intégreront en grande partie le programme établi par la commune de Vauxaillon.

Programme qui sera ouvert au public

13 septembre 2018

CHEMIN DES DAMES (en matinée)

- * Visite des lieux de combats, notamment le village détruit de Croonne et son belvédère, le plateau de Californie, le cimetière militaire allemand de Cerny-en-Laonnois et la commune de Laffaux.

VAUXAILLON (après-midi)

- * Répétition de la cérémonie "Terres du souvenir" (sauf pour les 15 danseurs qui seront à Blérancourt)

BLÉRANCOURT (après-midi)

- * Répétition de la Chorégraphie

14 septembre 2018

VAUXAILLON (en matinée)

- * Cérémonie "Terres du Souvenir" en hommage à tous les hommes tombés en 14-18 et enterrés en la nécropole , dépôt d'une gerbe

BLÉRANCOURT

- * 17h00 Film "Charlot soldat" (1918) de Charlie Chaplin

- * 18h00 Représentation de la Chorale du Collège Louis Sandras d'Anizy le Château

- * 20h30 Actualités cinématographiques de septembre 1918, Film "Capitaine Conan" (1996) de Bertrand Tavernier, projection en présence de l'acteur Philippe Torreton (sous réserve)

15 septembre 2018

BLÉRANCOURT

- * 10h15 : conférence "Arrivée et départ de l'armée américaine en France" par Alain Boulaire, historien, Mission centenaire 14-18 du Finistère

- * 11h15 : conférence "Des Afro-américains dans l'Aisne, histoire et mémoire du 370ème Régiment d'Infanterie des Etats-Unis par Franck Villard, historien, Mission centenaire 14-18 de l'Aisne

- * 12h00 : Chorégraphie

- * 14h00 : Conférence "L'engagement des soldats marocains aux côtés de la France pendant la Grande Guerre" par Jean-Pierre Riéra, professeur d'Histoire au lycée Lyauté de Casablanca

- * 15h00 : visite du Musée franco-américain à l'occasion des journées du patrimoine

- * 16h30 : Conférence "Les Dames américaines" par Carole Grages, conservatrice du patrimoine du musée franco-américain

- * 18h00 : Représentation du Jazz band du lycée Martin Luther King de Chicago et de la Chorale du lycée Nerval de Soissons

SOISSONS

- en la Cité de la Musique et de la Danse

- * 20h30 : Concert de Jacky Terrasson, jazz en solo

16 septembre 2018

VAUXAILLON

- * 08h00 : "Dans les pas des soldats", marche du Mont des Singes à la carrière d'Antioche (haltes, lectures, exposés, musique)

- * 12h00 : Jazz band du lycée Martin Luther King de Chicago

- Sous le haut patronage de Monsieur Emmanuel Macron, Président de la République

- * 14h30 : cérémonie en la nécropole avec la participation d'écoblors, de collégiens, de lycéens et de la musique de l'Armée de l'Air

- * 16h30 : inauguration de la stèle en hommage au 370ème Régiment d'Infanterie des Etats-Unis et en celui du Colonel Eugene Scott. Inauguration de la place Abel Ferry, député, mortellement blessé à Vauxaillon en septembre 1918. Lectures par Nicolas Offenstadt, maître de conférence Université Paris I Sorbonne

LAON

- * 20h30 en la Cathédrale Notre-Dame : Concert donné par le Brass Band de l'Armée de l'Air, le Jazz band du lycée Martin Luther King de Chicago, les chorales des Collèges d'Anizy, de Vailly, de Polliers et du lycée Nerval de Soissons

17 septembre 2018

VAUXAILLON

- * 09h00 : cérémonie en hommage à Ferdinand Clovis Pin et en présence de ses descendants, dépôt d'une gerbe

NECROPOLE AMERICAINE DE BELLEAU

Histoire locale

les villages du Vermandois :

Le Ronssoy (5ème partie)

Suite de la notice historique sur Ronssoy par Maurice Thiery (1862 – 1935)

Les Ronssoyens, ainsi peut-on appeler les habitants de cette localité, sont picards, l'allure lourde et lente, la ténacité, l'entêtement, l'amour des fêtes, suivant ce dicton : « tête et fête de Picard ». En fait de caractère, les uns sont taciturnes et rêveurs, résultat d'une vie solitaire, ce qui est le cas des laboureurs et des tisseurs : ce qui n'empêche pas les autres d'être gais, joviaux et moqueurs, et de posséder quand même ce bon sens sagace, pratique, qui est le propre, le signe distinctif de la race. Ils sont intelligents, amoureux des belles choses, du beau langage, de la musique. Ronssoy possède une société musicale qui, depuis de longues années, sa fondation remonte à 1866, a remporté en première division, de nombreuses récompenses dans les concours et festivals.

En politique, ils sont plutôt modérés, quoique le socialisme commence à faire parmi eux son apparition. Les électeurs vont voter assez régulièrement. L'enseignement est largement doté, et l'instruction, depuis une centaine d'années, a fait des progrès considérables. Le nombre des illettrés est presque nul. Le goût de la lecture se répand de plus en plus. Les journaux, tant ceux de l'arrondissement que ceux de Paris, y sont sérieusement lus et la bibliothèque scolaire, qui compte près de sept cents volumes, est l'objet de nombreux emprunts.

Les jeunes filles sont coquettes: c'est permis, à leur âge, et à notre époque où, l'amour du luxe a pris volontiers une certaine place dans la vie. Elles font des sacrifices pour avoir une belle toilette, qu'elles porteront fièrement aux fêtes carillonnées et aux bals des ducasses. Occupées toute la semaine à des travaux sédentaires, parfois pénibles, elles aiment la danse, le dimanche et les jours de fête, comme une distraction et un délassement...

Le costume n'a plus aujourd'hui rien de particulier, car en général les jeunes gens se coiffent d'un chapeau le dimanche et s'habillent d'un complet « comme en ville ». Les hommes d'un âge mur, eux, portent la haute casquette de soie. Les vieilles mamans, seules, nouent encore autour de leur tête le classique mouchoir d'indienne, mais la blouse, « l'rouillère », est de plus en plus délaissée.

En semaine, on voit encore des tisseurs avec le tablier bleu pourvu d'une poche sur le devant.

Où est-il le temps où la « Saint-Denis, la « Saint-Michel » ou la « fête d'Heudicourt » étaient des voyages escomptés, longtemps promis d'avance ? A présent, grâce à la facilité des déplacements, c'est Paris qui attire, ou le voyage à la mer : Boulogne, Dunkerque, ou plus simplement encore la moindre fête à Saint-Quentin, Péronne ou Cambrai. Tout est prétexte à voyage : un festival, une cérémonie, une inauguration, une fête quelconque. C'est l'une des causes pour lesquelles les fêtes familiales, si en l'honneur autrefois, sont aujourd'hui tombées.

Néanmoins, quelques-unes, qu'il est bon de rappeler, subsistent toujours. Au premier janvier, il est toujours d'usage de souhaiter « une bonne année, une parfaite santé ». Les enfants vont de maison en maison, principalement dans les fermes ou chez les personnes aisées, recueillir des étrennes.

Quelques déguisés, « des masques », parcourent encore les rues du village le jour du mardi-gras, mais simple objet de la curiosité publique, ils ne sont plus en nombre comme jadis, de même que le soir, les enfants vont de moins en moins réciter le traditionnel couplet :

Saint Panchard n'a pount soupé,
Donnez-li ène croûte d'pâté,
Taillez heut, taillez bas,
Ch'est à sin c.. qu'ch'est tout l'pus gras.

Mais les jours qui précèdent Pâques, les enfants des écoles, divisés par quartiers, et armés de crécelles, continuent à annoncer l'heure des offices en « routelant » et ramassent, le samedi saint, dans une dernière tournée, après avoir chanté à chaque porte un couplet de circonstance sur un air d'église, des œufs et des sous qu'ils se partagent ensuite.

L'usage de planter des arbustes, des « mais », à la porte des jeunes filles à marier, dans la nuit qui précède le premier mai, se perd de plus en plus.

Elle aussi, la coutume de placer sur la dernière voiture de moisson un arbrisseau pour indiquer la fin de « l'éoût », qui fournissait une occasion de trinquer en commun après les fatigues spéciales à ces travaux des champs, tend à disparaître. La fête même au Ronssoy est loin d'être à présent ce qu'elle fut dans le passé : ce n'est plus qu'un prétexte à des repas de famille. Nous ne citerons que pour mémoire le 14 juillet et les distributions de prix.

Quant aux fêtes de Sainte Catherine et de Saint Nicolas, elles ne sont plus guère observées que des tout petits, à l'innocence naïve, qui mettent candidement leurs sabots dans la cheminée avec l'espoir d'y trouver le lendemain matin les friandises et les jouets désirés.

Maurice THIERY

A suivre ...

Laurent TELLIER

LE PETIT COIN CUISINE

Cocktail au thé glacé, citron et basilic

Temps de préparation : 5 min

Cuisson : 0 min

Ingrédients/1 personne :

18 cl de thé glacé (arôme citron ou pêche), 5 cl de jus de citron ou de boisson type Pulco, 2 cl de sirop de basilic.

Préparation :

- 1 – Déposez des glaçons dans un verre.
- 2 – Versez le sirop, le jus et le thé, et mélangez.
- 3 – Décorez de quelques feuilles de basilic. Dégustez !



Sex on the beach

Temps de preparation : 5 min

Cuisson : 0 min

Ingrédients/ 1 personne :

3 cl de vodka, 2 cl de liqueur de framboise, 6 cl de jus d'ananas, 8 cl de jus de cranberry

Préparation :

- 1 - Déposez des glaçons dans un verre à mélange.
- 2 - Versez la vodka et la liqueur et mélangez.
- 3 - Ajoutez le jus d'ananas puis le jus de cranberry, sans mélanger.
- 4 - Versez le tout dans un verre et décorez d'un morceau d'ananas. C'est prêt !



Spaghettis de légumes à la bolognaise

Temps de préparation : 15 min

Temps de cuisson : 40 min

Difficulté : Facile

Type de plat : Plat

Ingrédients/ 4 personnes

300 g de carottes, 300 g de courgettes, 400 g de radis noir, 2 oignons, 2 gousses d'ail, 600 g de tomates concassées natures, huile d'olive, sel, poivre, fromage râpé.



Préparation :

Préparation des légumes

Peler les oignons, une carotte, les gousses d'ail, les couper en très petits cubes.

Cuisson des légumes

- 1 - Faire chauffer 2 cuillerées à soupe d'huile dans une sauteuse,
- 2 - Ajouter les légumes,
- 3 - Laisser cuire 5 minutes en tournant souvent,
- 4 - Verser les tomates, saler, poivrer,
- 5 - Mélanger et laisser 30 minutes à feu doux.
- 6 - Peler les légumes restants et les découper en fins spaghettis,
- 7 - Les plonger 2 secondes dans l'eau bouillante salée et les égoutter aussitôt,
- 8 - Réserver au chaud.

Finitions et dressage

Pour servir, mettre dans les assiettes 2 cuillerées de sauce chaude, poser dessus un mélange de spaghettis de légumes, verser un filet d'huile d'olive et parsemer de fromage râpé.

Fruits rouges et mascarpone

Temps de préparation : 15 min

Temps de cuisson : 12 min

Difficulté : Facile

Ingrédients/4 personnes :

120 g de coulis de fruits rouges, 250 g de fraises, 250 g de framboises, 150 g de groseilles, 10 cl de lait, 320 g de mascarpone, 65 g de sucre blanc, 65 g de sucre roux, 90 g de farine, 40 g de poudre d'amande, 65 g de beurre.



Préparation :

Préparation de la pâte à crumble

- 1 - Préchauffer le four à 200 °C
- 2 - Mélanger la poudre d'amande, 25 g de sucre blanc et le sucre roux, la farine, le beurre en petits morceaux.
- 3 - Malaxer du bout des doigts, émietter sur une plaque de cuisson, enfourner 12 minutes.

Préparation du "tiramisu" de fruits rouges

- 4 - Retirer et laisser refroidir.
- 5 - Fouetter le mascarpone, le lait et le sucre restant.
- 6 - Réserver la crème au frais.
- 7 - Répartir de la pâte à crumble dans le fond des verres,
- 8 - Recouvrir de coulis de fruits,
- 9 - Ajouter des fruits, de la crème, du crumble, des fruits, du coulis, de la crème,
- 10 - Terminer par un peu de crumble et quelques fruits.

AU JARDIN

Ravageur au jardin

En juin : protégez vos plantes des pucerons !

Les pucerons s'attaquent à presque tous les végétaux. Ils sucent la sève et produisent en grande quantité une substance sucrée et collante, appelée miellat sur laquelle se développe un champignon noir : la fumagine. Les pucerons peuvent affecter le capital vital des plantes et sont à l'origine de nombreuses nuisances esthétiques.



Traitement Bio :

Un anti-puceron BIO : la coccinelle ! 100 % efficace, naturel et écologique, les coccinelles sont votre meilleur allié contre les pucerons qui envahissent vos plantes ! Très vorace, les larves mangent chaque jour jusqu'à 150 pucerons ! Une lutte biologique sans pesticide, simple et efficace, pour de nombreuses plantes potagères et ornementales.



La crocidure des jardins

Intérêts au jardin : Ce petit mammifère insectivore se nourrit d'insectes, de larves, de chenilles, de limaces et de vers. Elle ne s'attaque jamais aux cultures comme certains le croient, au contraire elle les protège des parasites qui les attaquent. Ayant un métabolisme très véloce, elle consomme le double de son propre poids en insectes divers et variés chaque jour.

Comment l'attirer au jardin ?

Laissez des zones en jachères où elle pourra se nourrir abondamment d'insectes. Évitez les traitements chimiques dans tout le jardin pour préserver les insectes et la crocidure qui est leur prédateur. Aménagez des petits tas de pierres non loin du compost pour qu'elle s'y abrite en hiver.

HUMOUR

Un avion s'apprête à atterrir. Le pilote et son copilote, apercevant la piste, sont traumatisés.
"Mais elle est minuscule !! On ne va jamais parvenir à atterrir sur une piste aussi courte !! On va tous mourir ! Ils sont fous d'avoir fait une piste aussi petite !!!"
Le stress monte, l'avion descend, et finalement, s'arrête pile poil au bout de la piste.
Le pilote, en sueur mais soulagé, s'exclame :
"Elle était vraiment, vraiment courte cette piste !"
Et le co-pilote, jetant un regard à droite, puis à gauche, ajoute :
"Mais par contre, qu'est-ce qu'elle est LAAARGE !"

C'est un petit garçon et son papa qui regardent les bateaux dans le port :
Le petit garçon voit un paquebot au loin et demande :
"papa, c'est quoi le gros bateau là-bas ?"
Le papa répond fièrement : "ça, mon fils, c'est un paquebot"
-Ah oui, et ça s'écrit comment Paquebot ?
Le père épelle : "P-A-Q-U-E-B-O-T"
Le fils voit alors un deuxième bateau.
"Et celui-là, là, c'est un PAQUEBOT aussi, Papa ?"
Le père répond encore plus fièrement : "Non ça c'est un YACHT"
"Ah bon et ça s'écrit comment Yacht ?"
-Non, t'as raison, en fait c'est un Paquebot."

Trois hommes se retrouvent à l'enterrement de l'un de leurs amis communs. Debout devant le défunt, ils se demandent chacun ce qu'ils voudraient que l'on dise d'eux s'ils étaient en ce moment à la place de leur ami, couché au fond d'un cercueil.
- Moi, dit le premier, j'aimerais entendre dire de moi que j'ai été un bon père de famille, toujours là pour mes enfants et un bon mari, qui a su subvenir aux besoins des siens.
- Moi, dit le second, j'aimerais que l'on dise que j'ai été un excellent professeur et que j'ai su faire une différence dans la vie de mes étudiants.
- Moi, dit le dernier homme en regardant le cercueil, j'aimerais entendre dire: "Oh regardez ! Il bouge !"

Un Marseillais, un Breton et un Chti découvrent 1 génie.
Le Génie leur dit : "jetez n'importe quoi dans l'océan si je le retrouve vous mourrez.
Si je ne le retrouve pas vous deviendrez l'homme le plus heureux du monde."
Le marseillais jette un cure-dent au large du Frioul, le génie le retrouve, le marseillais meurt.
Le breton jette un clou à la Pointe du Raz, le génie le retrouve, le breton meurt aussi.
Le Chti jette quelque chose au large de Boulogne sur mer.
Le génie cherche, cherche, cherche, recherche et recherche encore.
A bout de force, le génie lui demande "qu'as-tu jeté ?"
Le Chti lui répond ...
- "Hé Biloute, un Effergan !!!"



OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Formulaire de demande individuelle (hors Paris et petite couronne)

Pour bénéficier de la surveillance de votre résidence en votre absence, merci de remplir ce formulaire en ligne, de l'imprimer et de vous rendre, muni de celui-ci, à votre commissariat ou brigade de gendarmerie.

ATTENTION :

- Si vous habitez Paris, les Hauts-de-Seine (92), la Seine-Saint-Denis (93) et le Val-de-Marne (94), ne remplissez pas ce formulaire. Rendez-vous sur le site de la préfecture de police pour faire votre démarche : prefecturedepolice.interieur.gouv.fr, rubrique Vous aider > Actions de prévention > S'inscrire à une opération > OTV.
- L'opération tranquillité vacances doit être demandée en avance (48 h avant votre départ au minimum).
- En cas de vacances interrompues, prévenez le commissariat ou la brigade de gendarmerie de votre retour.

VOUS

Nom* :

Né(e) le* :

à* :

Numéro de téléphone mobile :

Prénom* :

e-mail :

VOTRE PÉRIODE D'ABSENCE*

Du :

(JJ/MM/AAAA) au

(JJ/MM/AAAA)

VOTRE ADRESSE (RÉSIDENCE A SURVEILLER)

Numéro et type de voie (allée, rue, avenue, etc.)* :

Code postal* :

Ville* :

INFORMATIONS SUR VOTRE RÉSIDENCE

Type de résidence* :

☐

Maison

☐

Appartement.

Dans ce cas, merci de remplir les deux lignes suivantes :

Digicode d'accès à l'immeuble :

Bâtiment :

Étage :

Numéro de porte ou autre précision utile :

Existence d'un dispositif d'alarme*

☐

Non

☐

Oui. Dans ce cas, précisez lequel :

PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS D'ANOMALIE

Nom* :

Prénom* :

Code postal* :

Ville* :

Numéro de téléphone portable* :

(un numéro à préciser au minimum)

Téléphone fixe* :

Cette personne possède-t-elle les clés du domicile ?*

☐

Oui

☐

Non

RENSEIGNEMENTS UTILES

Votre lieu de vacances : code postal :

Ville :

Êtes-vous joignable pendant votre absence :

☐

Non

☐

Oui, à ce(s) numéro(s) de téléphone :

Ou à cette adresse électronique :

Autre renseignement :

(à préciser si besoin)

* mention obligatoire

Je déclare ces renseignements exacts et m'engage à signaler tout retour anticipé.

☐ J'autorise la conservation de ces données pendant deux ans aux fins d'une éventuelle réinscription à l'opération tranquillité vacances. En l'absence de réinscription, ces données seront effacées. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification à ces données, auprès du service de police ou de gendarmerie qui a traité ma demande.

Date :

Signature :

AIDE-MEMOIRE

Services Publics

Gendarmerie.....	03.23.66.80.17.
Hôpital.....	03.23.06.71.71.
Appel aux malades.....	03.23.06.72.72.
S.A.M.U.....	15.
Pompiers.....	18.
Sous-Préfecture.....	03.60.09.81.11.
Sécurité Sociale.....	03.23.08.41.41.
Receveur des P.T.T. (Bellicourt).....	03.23.09.30.40.
Trésorerie de Le Catelet (mardi et jeudi après-midi).....	03.23.66.22.87.
Trésorerie de Saint-Quentin.....	03.23.62.30.40.
Météorologie Nationale.....	08.36.68.02.02.
Horloge Parlante.....	36.99.
Centre anti-poison.....	08.25.81.28.22.
Assistante sociale.....	03.23.50.62.53.

A Lempire

Mainio.....	09.60.40.33.32.
-------------	-----------------

Services Médicaux

Médecins

Dr. BRASSART à Epehy.....	03.22.86.64.20.
Dr. CAREMELLE à Gouzeaucourt.....	03.27.74.74.74.
Dr. COCHETEUX à Villers-Outréaux.....	03.27.82.02.28.
Dr. DELASSUS à Villers-Outréaux.....	03.27.82.00.21.
Dr. HERBIN à Gouzeaucourt.....	03.27.82.14.01.
Dr. HUBERT à Gouy.....	03.23.66.21.27.
Dr. LENGLET à Epehy.....	03.22.86.64.20.
Dr. LESEUR à Epehy.....	03.22.86.64.20.
Dr. ROUSSEAU à Nauroy.....	03.23.09.52.07.
Dr. VANDEVILLE à Vendhuile.....	03.23.08.18.77.

Pharmacies

HAUDIQUET à Walincourt.....	03.27.82.72.52.
VAN INGHELANDT à Le Catelet.....	03.23.66.21.77.
MARCUS à Villers-Outréaux.....	03.27.82.00.77.
FRANCOIS à Beaufort.....	03.23.09.41.67.
VAILLANT à Epehy.....	03.22.86.64.25.

Soins Infirmiers

Centre de soins (Vendhuile).....	03.23.66.20.91.
Monsieur BELGUISE (Roisel).....	03.22.86.60.50.
Madame BROUTIN Carine(Villaret).....	06.65.51.83.42.
Madame HIDRI-DERVILLE Donya (Bellenglise).....	06.72.21.78.35.
Madame JAMINON (Epehy).....	03.22.86.64.83.
Madame NOIRET-JUBE Pascale (Roisel).....	03.22.86.67.08.
Mademoiselle POIZOT Jessica (Hargicourt).....	06.77.90.24.86.
Madame RICHE (Roisel).....	03.22.86.67.08.
Madame TABARY RENAUX Sylvie (Le Ronsoy).....	06.11.12.92.43.

Ambulances

DUFLOT (Roisel).....	03.22.86.61.38.
HARDELIN (Le Catelet).....	03.23.66.21.00.
TRICQUET Jean-Jacques (Hargicourt).....	03.23.09.50.24.

S.I.V.O.M.

Aide-Ménagères.....	03.23.66.23.90.
Soins à Domicile.....	03.23.66.26.54.

Kinésithérapeute

CHAMBELLAN François (Roisel).....	03.22.86.67.07.
HERBET Jean & Florence (Beaufort).....	03.23.09.44.33.
HERBET Jean & Florence (Bellicourt).....	03.23.09.44.33.
MOSSINO Maxence (Epehy).....	03.22.86.77.22.
SELLIER Caroline (Epehy).....	03.22.86.77.72.

Ostéopathe

WATINE Flora (Epehy).....	06.63.03.55.18.
---------------------------	-----------------

Dentistes

BOULONGNE Coralie (Nauroy).....	03.23.09.59.59.
CRONIER Pierre (Roisel).....	03.22.86.84.36.
HERY-SKOTRCZAC (Epehy).....	08.91.65.91.11.

Pédicure

BIGNY Camille (Epehy).....	03.22.86.74.08.
----------------------------	-----------------



La Grenouille verte



Communauté de Communes
du Pays du Vermandois

NOUVEAU

STRUCTURE PETITE ENFANCE

Multi-accueil de la Communauté de Communes du Pays du Vermandois

Place de l'Hôtel de Ville, à Vermand

Du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30

Une équipe de professionnelles de la petite-enfance à votre disposition

Parents, pensez dès maintenant à inscrire
votre/vos enfant(s) âgé(s) de 2,5 mois à 4 ans
en appelant le 03 23 09 50 51 *

Éveil sensoriel • Bien être • Découverte

* sous réserve des places disponibles

